



Des paroles et des actes

**Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis
de la personne atteinte de maladie mentale
FFAPAMM**

Décembre 1985 à mars 2011

Par

André Forest

Membre fondateur

Représentant régional - Estrie



Juin 2011



Note :

- Tout au long de ce texte le masculin inclut son égal, le féminin.
- Compte tenu de l'absence d'archives photographiques entre 1985 à 1991, 1997 et en 2008, nous avons utilisé, pour ces années, des images relatant l'histoire de la FFAPAMM de 1992 à 2010.
- Prenez note que seuls quelques éléments d'histoire sont rapportés dans ce document.
- Les dates suivies d'un astérisque relatent des sujets de discussion ayant eu cours lors des réunions du conseil d'administration de la FFAPAMM.

Rédaction : André Forest

Collaboration spéciale et conception graphique : Manon Dion

ISBN 978-2-9808980-1-3

Dépôt légal - juin 2011

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada



Copyright 2011 - FFAPAMM

**Fédération des familles et amis de la personne
atteinte de maladie mentale**

1990, rue Cyrille-Duquet, bureau 203

Québec (Québec) G1N 4K8

Téléphone : (418) 687-0474 - 1 800 323-0474

Télécopieur : (418) 687-0123

Adresse électronique : info@ffapamm.com

Site internet : www.ffapamm.com



Table des matières

Préambule :	Des paroles et des actes	1
Chapitre 1	Commentaires généraux sur la mise en place et le maintien de l'organisme et quelques éléments d'histoire (1985 -1991)	3
Chapitre 2	Commentaires généraux sur le développement de l'organisme et quelques éléments d'histoire (1991- 1997)	21
Chapitre 3	Commentaires généraux sur la consolidation de l'organisme et quelques éléments d'histoire (1997-2006)	47
Chapitre 4 :	Commentaires généraux sur les arrimages et la reconnaissance de l'organisme et quelques éléments d'histoire (2006-2011)	75
En guise de conclusion...		89





" Les années de mise en place et de maintien de l'organisme méritent d'être racontées, pour rendre hommage à ceux qui ont permis notre existence. "

Des paroles et des actes

En décembre 1985, j'assiste à l'assemblée d'organisation d'une « Fédération des regroupements des parents et amis du malade mental ».

Je suis aussi associé aux différentes étapes de développement de ce qui est devenu la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale. Cela me vaut d'être souvent questionné sur les aléas rencontrés par notre organisme tout au long de sa croissance.

Mais c'est surtout pour rassurer une collègue des débuts qui craint que « l'histoire de la Fédé » ne se perde que je me décide à retracer les principaux éléments qui jalonnent sa progression, parfois incertaine, depuis vingt-cinq ans.

Les années de mise en place et de maintien de l'organisme méritent d'être racontées, pour rendre hommage à ceux qui permettent notre arrivée et nos premiers pas dans un monde pas toujours facile. Par ailleurs, ceux qui prennent le relais et permettent la consolidation, les arrimages et la reconnaissance de la FFAPAM ont une place tout aussi légitime dans notre histoire.

C'est pourquoi le texte qui suit est divisé en quatre parties :

- Commentaires généraux sur la mise en place et le maintien de l'organisme et éléments d'histoire (1985-1991);
- Commentaires généraux sur le développement de l'organisme et éléments d'histoire (1991-1997);
- Commentaires généraux sur la consolidation de l'organisme et éléments d'histoire (1997-2006);
- Commentaires généraux sur les arrimages et la reconnaissance de l'organisme et éléments d'histoire (2006-2011).

Je profite de l'occasion pour remercier ceux qui étaient là au début et ceux qui se sont ajoutés en cours de route. Je salue à la fois les bénévoles impliqués aux différents niveaux de l'organisme et notre « brave » équipe d'employés qui nous aident, de façon exemplaire, à passer de la parole ... aux actes.





Chapitre 1 **Commentaires généraux sur la mise en place et le** **maintien de l'organisme et quelques éléments** **d'histoire** **(1985 - 1991)**



" Les associations locales croient à la nécessité de joindre leurs efforts, pour donner une perspective plus large à leurs revendications. "

1985

C'est le 14 décembre 1985 que les représentants de sept associations de proches de personnes atteintes de maladie mentale se réunissent, à Sainte-Foy, pour l'organisation d'une " Fédération des regroupements des parents et amis du malade mental ".



Ces douze personnes sont déjà impliquées dans leur association locale et croient à la nécessité de joindre leurs efforts, pour donner une perspective plus large à leurs revendications, entre autres à la reconnaissance de leurs besoins comme proches d'une personne atteinte de maladie mentale.

Un comité provisoire est formé de trois membres de La Boussole, à Québec, question de ne pas éparpiller les effectifs. En effet, les associations représentées ne sont pas toutes subventionnées et, quand elles le sont, c'est de façon temporaire. On y va donc prudemment : peu d'argent à la base, mais une grande volonté d'améliorer la situation.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

1985

14 décembre 1985

Assemblée d'organisation d'une "fédération des regroupements des parents et amis du malade mental".

Nom

Association représentée

Lise Perreault

Association lavalloise de parents pour le bien-être mental

Françoise B. Vien

Regroupement des amis de la santé mentale, Banlieue ouest

**Jean Morin,
président**

Association des parents et amis des malades mentaux de l'Estrie

**André Forest,
coordonnateur**

Association des parents et amis des malades mentaux de l'Estrie

**Bruno De Corta,
Fernand G. Forget**

**Association québécoise des parents et amis du malade mental,
section Montréal**

**Madeleine Voyer,
Patricia Dionne**

**Association québécoise des parents et amis du malade mental,
section Longueuil**

Jean Latulippe,

Regroupement des parents et amis(es) du malade mental, Chicoutimi

**Paul-Émile Poirier,
Gilles Dupont**

**La Boussole - Regroupement des parents et amis du malade
mental, Québec**

Formation d'un comité provisoire:

**Paul-Émile Poirier,
Gilles Dupont,
Jules Bernatchez (La Boussole, Québec)**





" La Fédération s'ouvre de plus en plus au Québec tout entier. "

1986

Le conseil d'administration, au début provisoire, se réunit cinq fois, dont le 4 octobre 1986, à Laval, où a lieu l'assemblée de fondation de l'organisme.

Quatre officiers sont élus : deux de Québec, un de Sherbrooke et un de Chicoutimi. La Fédération s'ouvre de plus en plus au Québec tout entier.



Aux autres rencontres, il est question du nom de la Fédération : doit-on utiliser les termes "santé" ou "maladie" mentale? De l'avis des personnes en présence, il est déterminé que l'expression maladie mentale doit faire partie de la dénomination sociale de l'organisation.

Un projet de film de Laurette Deschamps (qui deviendra L'abîme du rêve, la tempête de la schizophrénie) est discuté et les associations-membres acceptent de participer à son élaboration.



Par ailleurs, la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales demande également l'appui de la Fédération naissante : on veut que les associations-membres participent à la campagne de financement de la Fondation. Premières réactions de l'organisme : qui rend service à qui, dans cette affaire?

En fonction des différentes réalités régionales, certaines associations-membres acceptent de s'impliquer dans cette campagne de financement, d'autres préfèrent garder leur distance face à un organisme de recherche qui est hors de leur région.

Enfin, d'autres discussions portent sur les objectifs de la Fédération, ses moyens de réalisation... et son financement.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

1986

12 avril 1986* (Sainte-Foy)

Discussions autour du nom de la Fédération : santé mentale versus maladie mentale.

7 juin 1986* (Longueuil)

Discussions portant sur un projet de film de Laurette Deschamps (qui deviendra L'abîme du rêve: la tempête de la schizophrénie).

9 août 1986* (Drummondville)

Discussions portant sur la première phase d'une campagne de souscription de la Fondation pour la recherche sur les maladies mentales (demande d'appui de leur part).

4 octobre 1986 (Laval)

Assemblée de fondation

Officiers élus:

- | | |
|-------------------|---------------------------|
| - président: | Paul-Émile Poirier |
| - vice-président: | André Forest |
| - secrétaire: | Gilles H. Dupont |
| - trésorier: | Jacques Girard |

6 décembre 1986* (Sherbrooke)

Discussions portant sur les objectifs de la Fédération et les moyens de réalisation et le financement de la Fédération.





" Les associations-membres font entendre une voix plus forte, parce que provenant de plusieurs régions du Québec. "

1987

Dès janvier, l'organisme mobilise ses membres pour présenter le 11 février 1987 un mémoire au Comité de politique en santé mentale du Québec. Les associations-membres font entendre une voix plus forte, parce que provenant de plusieurs régions du Québec.



Lors de la présentation devant le comité, il est entre autres question de la terminologie utilisée dans la politique de santé mentale, du manque de coordination et de collaboration entre les institutions, du suivi dans la communauté, de la mission des centres de crise et bien sûr des besoins des familles et de leur proche avant, pendant et après l'hospitalisation.

Il y a trois rencontres du conseil d'administration. Outre la préparation du mémoire, on y discute d'un changement de dénomination sociale de la Fédération et de la diffusion de L'Espoir, le premier journal de l'organisme.



Mais on voit aussi apparaître les premiers contacts avec d'autres organisations : Les amis canadiens des schizophrènes, l'Office des personnes handicapées du Québec, le National alliance for the mentally ill.

L'assemblée générale annuelle a lieu le 6 juin 1987, à Montréal et, à part une nouvelle trésorière, les officiers élus l'année précédente demeurent en poste.

On commence à se questionner sur le mandat des CLSC de s'occuper de maladie mentale et hop!, on se prépare à présenter un autre mémoire, cette fois-ci dans le cadre du projet de politique de santé mentale pour le Québec, tel qu'énoncé dans le rapport présidé par le Dr Gaston Harnois et rendu public le 30 septembre 1987.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1987

17 janvier 1987* (Québec)

Discussions portant sur un mémoire présenté au Comité de politique en santé mentale du Québec (11 février 1987).

4 avril 1987* (Québec)

Discussions portant sur :

- un changement de dénomination sociale: Fédération québécoise des associations des familles et ami(e)s de personnes atteintes de maladie mentale;
- la confection et la diffusion d'un dépliant sur la schizophrénie et de l'Espoir, journal de la Fédération;
- l'affiliation à l'organisation Les amis canadiens des schizophrènes.

8 mai 1987 (Drummondville)

Rencontre avec des représentants de l'Office des personnes handicapées du Québec

6 juin 1987 (Montréal)

Assemblée générale annuelle

Discussions portant sur le mandat des CLSC de s'occuper de la maladie mentale et l'affiliation à l'organisation National alliance for the mentally ill.

Officiers élus:	- président:	Paul-Émile Poirier
	- vice-président:	André Forest
	- secrétaire:	Gilles H. Dupont
	- trésorière:	Lise Perreault

12 novembre 1987* (Laval)

Discussions portant sur un mémoire présenté dans le cadre de la consultation générale concernant l'étude du projet de politique de santé mentale pour le Québec, tel qu'énoncé dans le rapport présidé par le Dr Gaston Harnois et rendu public le 30 septembre 1987.





" Aujourd'hui, ce sont les familles qui crient au secours! "

1988

C'est le 12 janvier 1988, à Québec, que la Fédération présente son mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales, présidée par Mme Thérèse Lavoie-Roux, alors députée de l'Opposition. À cette occasion, Mme Lavoie-Roux incite les représentants de la Fédération à poursuivre leurs revendications, modifiant une phrase déjà célèbre en disant : aujourd'hui, ce sont les familles qui crient au secours!



De l'avis des associations-membres, le rapport du Comité Harnois est une étape importante dans l'histoire du traitement de la maladie mentale au Québec. La Fédération donne son assentiment à l'ensemble des recommandations du rapport et formule quelques remarques et recommandations en regard des points suivants : l'accroissement des ressources disponibles pour les personnes atteintes, l'accessibilité des services professionnels aux personnes atteintes où qu'elles soient : dans la famille ou en logement, la répartition équitable de budget et le financement adéquat des associations et de la Fédération.



À part l'assemblée générale annuelle, tenue le 10 septembre 1988, à Québec, où les officiers élus l'année précédente demeurent en poste, il n'y a pas de rencontres officielles de l'organisation.

Il y a bien l'envoi des premières Nouvelles de la Fédération, en mars 1988 ainsi que des rencontres avec les représentants de l'Association des centres de services sociaux du Québec (avril 1988) et de l'Association des psychiatres du Québec (octobre 1988), mais les associations-membres ne se rencontrent pas officiellement.



Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse, pour décrire l'aspect "particulier" de ces rencontres.

Les participants y assistent bien souvent à leurs frais, préférant partir très tôt le matin et rentrer très tard chez eux le soir, plutôt que de défrayer les coûts de l'hébergement. Autrement, ils demeurent les uns chez les autres ou chez leur propre parenté.





Quant au déroulement des rencontres, c'est de la haute voltige.

Chaque rencontre compte de nouvelles personnes, qui se présentent... et y ajoutent une "brève" histoire de leur association.

Les réunions commençant tard (les gens arrivent directement de leur région d'origine) et finissant tôt (les gens retournant à leur région d'origine), il n'est pas rare de travailler sans arrêt, de 10 h à 15 h, avec un petit lunch qu'on prend la peine de commander pour tout le groupe avant la rencontre (les pâtisseries font des affaires d'or!).

Si on ajoute les différents niveaux de compréhension des enjeux, les rivalités inter-régionales, les opinions parfois divergentes sur les alliances "politiques" de la Fédération naissante, on peut imaginer le degré de fatigue (de découragement?) des gens à la fin de telles rencontres.

Mais, heureusement, on y trouve aussi de solides contacts, la réassurance que nos efforts ne sont pas vains... parce qu'ils sont semblables, d'une région à l'autre.

Enfin, il y a toujours l'attente d'un financement de base décent... et récurrent, que nous avons tous en commun. Sans parler de celui de la Fédération, qui fonctionne alors sans aucun support financier.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

1988

12 janvier 1988 (Québec)

Présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales, dans le cadre de la consultation générale concernant l'étude du projet de politique de santé mentale pour le Québec.

16 mars 1988

Envoi des premières Nouvelles de la Fédération.

12 avril 1988 (Montréal)

Rencontre avec des représentants de l'Association des centres de services sociaux du Québec.

10 septembre 1988 (Québec)

Assemblée générale annuelle

Discussions portant sur la rédaction d'un "procédurier" pour l'organisation de nouvelles associations et l'affiliation à l'organisation Confédération des organismes provinciaux de personnes handicapées.

Officiers élus:	- président:	Paul-Émile Poirier
	- vice-président:	André Forest
	- secrétaire:	Gilles H. Dupont

24 octobre 1988 (Montréal)

Rencontre avec des représentants de l'Association des psychiatres du Québec.





" On discute entre autres de la Loi sur la protection du malade mental, de la notion de dangerosité et la difficulté des familles d'agir en situation de crise. "

1989

Quatre rencontres du conseil d'administration ont lieu, dont l'assemblée générale annuelle, à Québec, le 21 septembre 1989, où s'ajoute une nouvelle secrétaire aux trois mêmes officiers élus l'année précédente.



Lors de ces rencontres, on discute entre autres de la Loi sur la protection du malade mental, de la notion de dangerosité et la difficulté des familles d'agir en situation de crise. Par ailleurs, les mesures de répit aux familles et leur financement posent interrogation. Quel est le bon financement requis pour actualiser ces services? Il est question de l'importance des comités tripartites en santé mentale et de la représentation des familles sur ceux-ci... mais, aussi, du recrutement, du suivi et du financement des associations-membres.

Le financement de la Fédération est aussi à l'ordre du jour, bien entendu.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1989

11 février 1989* (Montréal)

Discussions portant sur la Loi de protection du malade mental.

5 avril 1989 (Montréal)

Rencontre avec des représentants de la Fédération des CLSC.

7 juin 1989* (Québec)

Discussions portant sur le recrutement et le suivi auprès des nouvelles associations.

21 septembre 1989* (Québec)

Assemblée générale annuelle

Officiers élus:	- président: Paul-Émile Poirier - vice-président: André Forest - secrétaire: Françoise Beauregard - trésorier: Gilles H. Dupont
------------------------	--

Assemblée spéciale du conseil d'administration

Discussions portant sur les mesures de répit aux familles et les comités tripartites en santé mentale.

22 novembre 1989* (Québec)

Discussions portant sur le financement des associations et de la Fédération et le IIIe congrès mondial de l'Association mondiale pour la réadaptation psychosociale (13-16 octobre 1991, Montréal).





" Il ressort que les familles ne veulent pas se sentir utilisées ni voir apparaître des responsabilités supplémentaires. "

1990

À nouveau, quatre rencontres du conseil d'administration, dont l'assemblée générale annuelle (le 23 mai 1990, à Québec), où l'on élit les mêmes personnes que l'année précédente aux postes de président, vice-président et secrétaire.



Par ailleurs, lors de ces rencontres, les discussions portent sur les ordonnances de cour pour examen psychiatrique, la lourdeur judiciaire d'un tel processus en regard des besoins criants de soins pour la personne atteinte, la peur et la souffrance qui précèdent l'initiation de l'ordonnance pour les familles.

Le plan de services individualisés (P.S.I.) où la famille est souvent identifiée comme la ressource pivot est un sujet controversé. Il ressort que les familles ne veulent pas se sentir utilisées ni voir apparaître des responsabilités supplémentaires.



La concertation provinciale s'accroît avec le début des rencontres de coordonnateurs d'associations-membres.

Enfin, le journal de la Fédération a une nouvelle dénomination. Il s'intitule "Le Bulletin" et est publié deux fois par année.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

1990

14 février 1990* (Québec)

Discussions portant sur les ordonnances de cour pour examen psychiatrique.

23 mai 1990* (Québec)

Assemblée générale annuelle

Officiers élus:	- président:	Paul-Émile Poirier
	- vice-président:	André Forest
	- secrétaire:	Françoise Beauregard

Assemblée spéciale du conseil d'administration

Discussions portant sur des demandes de financement au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Office des personnes handicapées du Québec.

13 septembre 1990* (Québec)

Discussions portant sur le premier colloque québécois en réadaptation psychosociale (Hôpital Général de Montréal, 19 octobre 1990).

15 novembre 1990* (Sherbrooke)

Discussions portant sur :

- le plan de services individualisé (P.S.I.);
- les rencontres des coordonnateurs d'associations de familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale;
- les ordonnances de cour pour examen psychiatrique.





***" La Fédération est maintenant reconnue au plan financier
et obtient des moyens concrets pour procéder
à son développement. "***

1991

(janvier - février)

En janvier 1991, il y a présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire des institutions sur le mandat, les orientations, les activités et la gestion du Protecteur du citoyen. Lors du dépôt du mémoire, les représentants de la Fédération ont donné leur accord sur :

- l'élargissement du mandat du Protecteur du citoyen;
- la pertinence de nommer plusieurs vice-protecteurs du citoyen dont un, spécialisé dans le champ de la maladie mentale;
- l'établissement de mécanismes de collaboration entre le Protecteur du citoyen et les députés;
- l'accroissement du rôle préventif du protecteur du citoyen et;
- l'inscription dans la Loi sur la Fonction publique d'une obligation pour les fonctionnaires d'informer tous les citoyens de l'existence du Protecteur du citoyen et des recours possibles.



Le 14 février 1991, il y a une rencontre du conseil d'administration, où il est question du membership élargi de la Fédération; à ce sujet on s'entend pour dire que les associations de familles ont besoin de temps pour développer un sentiment de cohésion et d'assurance avant de s'ouvrir à d'autres partenaires; il est également question de la représentation des familles des personnes atteintes de maladie mentale au sein du conseil d'administration.

Mais c'est le 26 février 1991 que se produit un événement exceptionnel pour l'organisme : il s'agit du versement d'une première subvention de 30 000 \$ pour l'année financière 1990-1991, actualisée à 60 000 \$, pour 1991-1992, par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté. C'est la reconnaissance financière de la Fédération, après plus de cinq ans d'attente.





Cinq ans où l'organisme est mis en place puis maintenu en vie, à bout de bras, par une poignée de bénévoles de différentes régions du Québec qui croient, qu'un jour, le gouvernement reconnaîtra l'importance de leur engagement auprès de leurs proches atteints de maladie mentale... et leur offrira une voix au chapitre. Mission accomplie! La Fédération est maintenant reconnue au plan financier et obtient des moyens concrets pour procéder à son développement. C'est ce qui est décrit dans la prochaine partie de ce document.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1991

24 janvier 1991 (Québec)

Présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire des institutions. Objet : examen du mandat, des orientations, des activités et de la gestion du Protecteur du citoyen.

14 février 1991* (Québec)

Discussions portant sur la question du membership élargi et la représentation des familles au conseil d'administration.

26 février 1991

Versement d'une première subvention de 30,000\$ pour l'année financière 1990-1991 et ce, annualisée à 60,000\$, pour 1991-1992, par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté.





" Longtemps terrées derrière le mur du silence, les familles du Québec ont désormais l'outil concret pour se faire entendre sur le plan provincial. "



Chapitre 2

Commentaires généraux sur le développement de l'organisme et quelques éléments d'histoire (1991- 1997)

La Fédération a maintenant le vent dans les voiles. Les membres du conseil d'administration ont la ferveur du printemps et le sentiment que les premiers balbutiements cèdent maintenant la place au développement d'une organisation solide, qui se fera la défenderesse de la réalité des familles. Longtemps terrées derrière le mur du silence, les familles du Québec ont désormais l'outil concret pour se faire entendre sur le plan provincial.





" Le versement d'une subvention récurrente à la Fédération entraîne une série de démarches. "

1991

(mars - décembre)

Le versement d'une subvention récurrente à la Fédération entraîne une série de démarches : procédures d'embauche puis engagement d'une directrice générale, recherche d'un local, formation de comités de travail, etc.



Le conseil d'administration se réunit cinq fois, y compris la rencontre de février 1991. En plus des décisions prises dans le cadre du développement de l'organisme, on discute lors de ces rencontres du répit-dépannage, de la Loi sur la protection du malade mental... et de l'attribution d'un prix de la Fondation québécoise des maladies mentales, permettant aux associations-membres la projection du film L'abîme du rêve : la tempête de la schizophrénie.

À l'assemblée générale annuelle, tenue le 8 juin 1991, à Québec, à l'exception du vice-président, les officiers élus sont les mêmes que l'année précédente.





**Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis
de la personne atteinte de maladie mentale
(mars à décembre)
1991**

3 mai 1991* (Drummondville)

Assemblée spéciale du conseil d'administration, portant sur les procédures d'embauche d'un(e) directeur (trice) général(e).

8 juin 1991* (Québec)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus:	- président:	Paul-Émile Poirier
	- vice-président:	Gilles Bouliane
	- secrétaire:	Françoise Beauregard
	- trésorière intérimaire:	Françoise Beauregard

7 août 1991* (Québec)

Discussions portant sur :

- l'attribution d'un prix de la Fondation québécoise des maladies mentales permettant aux associations-membres la projection du film "L'abîme du rêve: la tempête de la schizophrénie";
- l'engagement de la première directrice générale;
- la recherche d'un local;
- la formation de comités de travail.

13-16 octobre 1991 (Montréal)

IIIe congrès mondial de l'Association mondiale pour la réadaptation psychosociale. La Fédération y est très activement représentée.

31 octobre 1991* (Québec)

Discussions portant sur le répit-dépannage et l'étude de la Loi de protection du malade mental.





1992

L'arrivée d'une directrice générale à la Fédération permet, entre autres, l'engagement de nouveaux employés et la réalisation de divers projets, dont :

- un bilan portant sur l'implantation et la dispensation des services de répit-dépannage aux familles de personnes atteintes de troubles mentaux sévères et persistants;
- une journée de réflexion portant sur les orientations de la Fédération, son membership et la composition de son conseil d'administration (mai 1992);
- l'octroi d'une subvention du Secrétariat d'État et d'un programme fédéral de création d'emploi pour effectuer une recherche-action sur l'hébergement des personnes atteintes de maladie mentale;
- le 1er colloque annuel de la Fédération, portant sur le programme répit-dépannage (novembre 1992).

Lors de ce colloque, il ressort que la définition du répit-dépannage utilisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux est appropriée et convenable. L'organisation des services du Programme Répit doit tenir compte de la dynamique locale et les associations doivent faire front commun pour revendiquer et se faire reconnaître comme étant les maîtres d'oeuvre du Programme Répit-dépannage. Par ailleurs, il ressort que la mission première des associations est l'entraide et qu'une association ne doit accepter la gestion de ce programme complémentaire qu'à la condition d'avoir un budget pour le volet d'Entraide.

Enfin, les participants manifestent beaucoup d'inquiétude à propos de la protection des argents réservés au programme de Répit, des inégalités financières, du sous financement et du rôle des CLSC qui semblent très intéressés par la gestion du programme.

Le conseil d'administration se réunit cinq fois et lors de l'assemblée générale annuelle, tenue à Québec, le 4 juin 1992, un changement important se produit : le président-fondateur, après plusieurs années d'implication, laisse sa place à une nouvelle présidente. Le vice-président demeure le même et on change de secrétaire. Il faut noter que le poste de trésorier est vacant de façon intermittente, soit en 1988, 1990, 1992. La situation se corrigera en 1993.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale **1992**

6 février 1992* (Québec)

Discussions portant sur le nom de la Fédération et l'annonce du départ de Paul-Émile Poirier à la présidence.

16 mars 1992

Réception des réponses des associations-membres au questionnaire de la Fédération: Bilan portant sur l'implantation et la dispensation des services de répit-dépannage aux familles de personnes atteintes de troubles mentaux sévères et persistants.

9 avril 1992* (Québec)

Discussions portant sur les assurances collectives pour les associations-membres et les statuts et règlements de la Fédération.

21 mai 1992 (Québec)

Journée de réflexion portant sur les orientations de la Fédération, le membership et la composition du conseil d'administration: régionalisation des sièges et place des coordonnateurs (trices).

4 juin 1992* (Québec)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus:	- présidente:	Françoise Beauregard
	- vice-président:	Gilles Bouliane
	- secrétaire:	André Forest

20 août 1992* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur le colloque de l'Association des médecins de langue française du Canada, du 8 au 10 octobre 1992, à Montréal et le document "Les lois et la personne atteinte de maladie mentale".

15 octobre 1992* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur le logo de la Fédération, les ordonnances de cour pour examen psychiatrique et le rôle des représentants régionaux.

12 et 13 novembre 1992 (Sainte-Foy)

1er colloque annuel de la Fédération, portant sur le programme répit-dépannage.





" Le nouveau logo de la corporation, représentant dans une forme abstraite la solidarité, la souffrance vécue par les familles et la sérénité, capte l'attention et provoque l'imagination. "

1993



Le conseil d'administration se réunit cinq fois. Lors de ces rencontres, on discute d'une première campagne de visibilité de la Fédération, d'un projet de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, des résultats de la recherche sur l'hébergement débutée en 1992, d'une nouvelle étude comparative entre une région urbaine et rurale sur les besoins en hébergement et de la tarification des médicaments psychiatriques par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Sur ce dernier point, un mémoire sera d'ailleurs présenté par la Fédération en février 1994. Les principales recommandations stipulent l'importance d'assurer la sauvegarde de l'accès aux médicaments gratuits pour les personnes atteintes de maladie mentale, d'accorder une attention particulière au traitement des jeunes pour éviter leur trop grande détérioration et de favoriser l'utilisation des médicaments les plus efficace pour chaque personne.



Le projet de l'Office franco-québécois pour la jeunesse se réalise à l'été et permet à des personnes impliquées dans les associations-membres et à la Fédération de visiter des lieux de traitement de la maladie mentale en France et de partager leurs connaissances avec les autres membres de la Fédération, lors du colloque annuel de novembre 1993.

Par ailleurs, l'assemblée générale annuelle a lieu le 4 juin 1993, à Sainte-Foy. Les officiers élus sont les mêmes que l'année précédente, sauf qu'un volontaire se désigne pour occuper le poste de trésorier... après une recherche intensive de candidats!



Une assemblée générale spéciale, portant sur des modifications à la charte et aux règlements généraux de l'organisme, a lieu le 11 novembre 1993, à Québec.





Cette rencontre est jumelée au 2^e colloque annuel de la Fédération (les 11 et 12 novembre 1993), qui porte sur l'hébergement avec soutien. Éviter la prise en charge excessive, préparer la personne atteinte à vivre à l'extérieur du foyer familial, assurer une meilleure coopération avec les intervenants, exercer des pressions politiques pour la création de diverses ressources dans la communauté, telle est la synthèse des recommandations formulées par les participants.

Sur le plan organisationnel, la Fédération procède à des modifications. En effet, l'image corporative et "le Bulletin", journal de l'organisation, font peau neuve. Le nouveau logo de la corporation, représentant dans une forme abstraite la solidarité, la souffrance vécue par les familles et la sérénité, capte l'attention et provoque l'imagination. Par ailleurs, dans le but d'accroître la communication avec ses membres, le journal de la Fédération, maintenant intitulé "Le Porte-Parole", est publié dans les deux langues officielles et ce, quatre fois l'an.

On peut aussi souligner l'attribution d'un des prix annuels de l'Association des médecins psychiatres du Québec à la Fédération, en juin 1993.

Enfin, en prévision de la révision de la Loi sur la protection du malade mental, un avocat est chargé d'analyser et de rédiger un document de consultation sur les différentes lois inhérentes au sujet. Un travail de réflexion s'amorce avec l'ensemble des associations.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1993

4 février 1993* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur une première campagne de visibilité de la Fédération et le journal "Le Bulletin", produit par la Fédération.

8 avril 1993* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur un projet d'échange de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et une étude provinciale sur l'hébergement des personnes atteintes de maladie mentale (recherche-action).

4 juin 1993* (Sainte-Foy)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- présidente:	Françoise Beauregard
	- vice-président:	Gilles Bouliane
	- secrétaire:	André Forest
	- trésorier:	Guy-Claude Vézina

11 juin 1993 (Saint-Jovite)

Attribution d'un des prix annuels de l'Association des médecins psychiatres du Québec à la Fédération.

26 août 1993* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur un consortium national interuniversitaire de recherche en santé mentale et la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.

11 novembre 1993 (Québec)

Assemblée générale spéciale portant sur des modifications à la charte et aux règlements généraux de la Fédération.

11 et 12 novembre 1993 (Québec)

2e colloque annuel de la Fédération, portant sur l'hébergement avec soutien.

2 décembre 1993* (Sainte-Foy)

- Discussions portant sur les familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale et la loi et la tarification des médicaments psychiatriques par le ministère de la Santé et des Services sociaux.





" À travers tout le Québec et... à Québec, la capitale, on reconnaît qu'un nouveau joueur s'est joint à l'équipe. "

1994

C'est une année particulièrement fertile en rencontres et en "réactions politiques" de toutes sortes. La Fédération est de plus en plus reconnue par le gouvernement et par ses partenaires, du milieu communautaire ou du réseau public, comme le porte-parole des familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale.

L'exemple le plus frappant de ce nouveau rôle que l'on reconnaît à l'organisme est sa campagne de visibilité d'octobre 1994. Profitant de l'année internationale de la Famille et de la semaine de sensibilisation aux maladies mentales, la Fédération avec le soutien de son nouveau porte-parole, le comédien Rémy Girard, fait sa première grande sortie publique. À cette occasion, la Fédération procède au lancement d'une exposition ayant pour thème "Les familles et l'histoire de la maladie mentale au Québec", qui deviendra par la suite disponible à toutes les associations-membres désireuses de la recevoir en région.

En avril 1994, la Fédération dépose les résultats de sa deuxième recherche-action, une étude comparative entre une région urbaine et rurale sur les besoins en hébergement des personnes atteintes de maladie mentale.

À travers tout le Québec et... à Québec, la capitale, on reconnaît qu'un nouveau joueur s'est joint à l'équipe. Dès lors, la Fédération est régulièrement consultée sur tout ce qui touche la problématique de la maladie mentale, au Québec.

Le conseil d'administration se réunit cinq fois et, au soulagement de tous, en particulier des administrateurs présents depuis les débuts de l'organisme, les réunions se déroulent sur deux jours consécutifs, à partir de septembre 1994.

Non seulement peut-on travailler dans un climat moins stressant, la pression du temps se faisant moins sentir, mais les "soupers du jeudi soir" deviennent le prétexte à de joyeuses agapes, où les échanges sérieux laissent souvent la place à l'expression d'un humour parfois irrévérencieux!





Par ailleurs, à l'assemblée générale annuelle, tenue le 9 juin 1994, à Sainte-Foy, trois nouveaux officiers sont élus au comité exécutif de l'organisme, dont le nombre a été augmenté à cinq et qui se décrit comme suit : un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

De plus, une journée de réflexion sur La maladie mentale et la loi a lieu à Sainte-Foy, le 10 juin 1994. Les participants sont invités à prendre connaissance du rapport d'enquête publié suite à la consultation débutée en 1993 et formulent des recommandations qui feront partie du futur mémoire présenté lors de la révision de la Loi sur la protection du malade mental.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1994

2 février 1994

Envoi d'une lettre au ministre de la Justice du Québec, M. Roger Lefebvre, pour décrire les nombreux préjudices reliés à l'obtention d'une ordonnance d'examen psychiatrique vécus par les familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale.

4 mars 1994* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- l'ordonnance pour examen clinique psychiatrique : problèmes régionaux;
- le colloque de l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale, les 5 et 6 mai 1994;
- la rencontre avec l'Association des dépressifs et des maniaco-dépressifs (ADMD).

22 avril 1994* (Sainte-Foy)

- Discussions portant sur :

- la rencontre avec l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), le 7 mars 1994;
- la campagne de visibilité 1994;
- une journée de réflexion sur La maladie mentale et la loi.





Avril 1994

Dépôt des résultats d'une deuxième recherche-action, une Étude comparative entre une région urbaine et une région rurale sur les besoins en hébergement des personnes atteintes de maladie mentale.

9 juin 1994* (Sainte-Foy)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :

- **présidente:** Françoise Beauregard
- **vice-président:** André Forest
- **vice-présidente:** Françoise Dorval
- **secrétaire:** Francine Rousseau
- **trésorier:** Jacques Gagné

10 juin 1994 (Sainte-Foy)

Journée de réflexion sur La maladie mentale et la loi.

8 et 9 septembre 1994* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur les montants de cotisation des associations-membres et les conditions de travail et salariales des employées de la Fédération.

Octobre 1994

- **Présentation de l'exposition Les familles et l'histoire de la maladie mentale au Québec, dans le cadre de la campagne de visibilité 1994.**
- **Premier engagement de Rémy Girard comme porte-parole de la Fédération, dans le cadre de la campagne de visibilité 1994.**

3 et 4 novembre 1994* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- **l'étude du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le programme répit-dépannage;**
- **le bilan post-campagne de visibilité 1994;**
- **l'évaluation de la politique de santé mentale du Québec.**





" Céder la place aux familles veut aussi dire, leur donner la chance de défendre leurs points de vue afin d'améliorer la qualité de vie des familles et celle de leurs proches atteints de maladie mentale. "

1995

L'action politique de la Fédération se fait de plus en plus vive :

- Rencontre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre du bilan d'implantation de la politique de santé mentale du Québec (février 1995);
- Exposés des représentants de la Fédération lors du colloque de l'Association des hôpitaux du Québec et celui de l'Association des médecins psychiatres du Québec (juin 1995);
- Présence de représentants de la Fédération au colloque "Décider pour autrui", présenté par le Curateur public du Québec (novembre 1995);

Envoi de lettres et rencontres à différents paliers du ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant :

- le rapport du Comité ministériel sur l'évaluation des organismes communautaires;
- les procédures d'accréditation des organismes communautaires en santé mentale;
- le financement des associations de familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale, en régions éloignées.

On remarque aussi un élargissement des préoccupations de l'organisme, qui crée des alliances avec d'autres partenaires, de différents milieux : privé, public, communautaire. De plus, une première approche de sensibilisation dans les milieux scolaires est élaborée, afin de rejoindre les élèves du quatrième et cinquième secondaire.





Le conseil d'administration se réunit cinq fois et, lors de ces rencontres, on discute autant de sujets concernant la vie de l'organisme et ses services aux membres (ex. : plan de communication pour la campagne de visibilité 1995, image corporative) que des enjeux politiques plus larges : reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux en santé mentale, financement des organismes communautaires, Curatelle publique et gestion des biens des personnes atteintes de maladie mentale.

L'assemblée générale annuelle et le 3^e colloque annuel de la Fédération, portant sur la mission d'une association, ont lieu les 8 et 9 juin 1995. Il est question à l'intérieur de ce colloque, de la clientèle des associations, des maladies mentales reconnues, du membership, des activités de base, de la définition du concept d'entraide, de l'impact des services de répit, de la notion de confidentialité, de la reconnaissance financière et des objets-types d'une association de familles.

Le 8 juin 1995, une nouvelle présidente apparaît à la liste des officiers, les autres membres du comité exécutif de l'organisme demeurant les mêmes.

Par ailleurs, compte tenu des critiques recueillies concernant l'image corporative adoptée en 1993, un nouveau logo est présenté aux membres lors de cette assemblée générale. Celui-ci, contrairement au précédent, est plus descriptif. Il représente le profil de trois personnes superposées sur une forme triangulaire. Cette nouvelle image corporative signifie "Cédez la place aux familles" souvent laissées dans l'oubli, dans leur isolement et qui n'ont pas eu l'opportunité de se faire entendre. Cédez la place aux familles veut aussi dire, leur donner la chance de défendre leurs points de vue afin d'améliorer la qualité de vie des familles et celle de leurs proches atteints de maladie mentale.

Faits à souligner : c'est la première fois que l'assemblée générale et le colloque annuel ont lieu à l'extérieur de Québec, soit à Saint-Georges de Beauce. (Il faut tout de même noter que l'assemblée de fondation, en 1986 et l'assemblée générale annuelle, en 1987, avaient eu lieu respectivement à Laval et à Montréal. On doit cependant reconnaître qu'elles étaient de proportions beaucoup plus "modestes"). Par ailleurs, c'est également la première remise du "Prix bénévole de l'année" de la FFAPAMM.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1995

16 février 1995* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur l'assemblée générale annuelle et le colloque annuel qui auront lieu les 8 et 9 juin 1995, à Saint-Georges de Beauce et une proposition de plan de communication pour la campagne de visibilité 1995.

17 février 1995 (Sainte-Foy)

Rencontre entre les membres du conseil d'administration de la Fédération et l'équipe de Roger Paquet, du ministère de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre du bilan d'implantation de la politique de santé mentale du Québec.

20 et 21 avril 1995* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- la Curatelle publique et la gestion des biens des personnes atteintes de maladie mentale;
- le colloque de l'Association des hôpitaux du Québec, le 15 juin 1995, où la présidente sortante de la Fédération fera un exposé;
- le premier Prix Bénévole de l'année (Édition 1995) de la Fédération.

8 juin 1995* (Saint-Georges de Beauce)

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus:	- présidente: Solange Lapointe - vice-président: André Forest - vice-présidente: Françoise Dorval - secrétaire : Francine Rousseau - trésorier : Jacques Gagné
------------------------	--

8 et 9 juin 1995 (Saint-Georges de Beauce)

3e colloque annuel de la Fédération portant sur La mission d'une association.

15 juin 1995 (Saint-Hyacinthe)

Exposé de Thomas Paradis, représentant de la Fédération, lors du congrès de l'Association des médecins psychiatres du Québec.





14 et 15 septembre 1995* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur un document "Programme Information Famille", produit par l'Apogée, association-membre de la Fédération et la reconfiguration du réseau de la santé et des services sociaux en santé mentale, dans le cadre du virage ambulatoire.

16 et 17 novembre 1995 (Montréal)

Présence de représentants de la Fédération au colloque "Décider pour autrui", présenté par le Curateur public du Québec.

30 novembre et 1er décembre 1995* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- la rencontre avec le Service de soutien à la gestion et à la transformation du réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le financement des organismes communautaires : décentralisation à partir du ministère de la Santé et des Services sociaux en direction des Régies régionales de la santé et des services sociaux;
- la présentation et le dépôt du mémoire sur la Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale.

6 décembre 1995

Envoi d'une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Jean Rochon, pour décrire la confusion créée par la non-acceptation et la non-diffusion du rapport du Comité ministériel sur l'évaluation des organismes communautaires.

7 décembre 1995

Envoi d'une lettre à Mme Michelle Lapointe, cheffe du Service de soutien à la gestion et à la transformation du réseau, du ministère de la Santé et des Services sociaux, décrivant les inquiétudes de la Fédération face aux procédures d'accréditation des organismes communautaires en santé mentale, de la part de certaines Régies régionales de la santé et des services sociaux.

18 décembre 1995

Rencontre entre des représentants de la Fédération et Louis Bonenfant, attaché politique du ministre de la Santé et des Services sociaux, pour discuter du financement des associations de familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale en régions éloignées.





***" La Fédération vit maintenant l'exigence d'un pouvoir
que les familles ont longtemps réclamé. "***

1996

Voilà déjà onze ans que la Fédération est en place et les deux dernières années ont été particulièrement marquées par ses actions politiques. Hier, les familles étaient difficilement reconnues : maintenant, leur notoriété leur permet difficilement de se soustraire aux demandes d'avis et d'expertises qui affluent de toutes parts. La Fédération vit maintenant l'exigence d'un pouvoir que les familles ont longtemps réclamé. Il lui faut, de plus en plus, s'assurer que ses prises de positions publiques s'appuient sur une opinion partagée par la vaste majorité de ses associations-membres.



De leur côté, les associations-membres sont également interpellées au niveau local et régional. Règle générale, la Fédération devient un point de référence, un carrefour où l'on partage et consolide certaines opinions voire options politiques.



Tout cela nécessite de nouveaux ajustements. Ces comités, si souvent réclamés de la permanence de l'organisme, trouvent soudain preneurs. On assiste à une implication assidue des membres du conseil d'administration sur différents comités, qui exigent de ces derniers réflexion et engagement.

On parle ici des comités suivants : comité du journal, des règlements généraux, de la campagne de sensibilisation, du colloque annuel et un comité concernant la rédaction du mémoire sur la Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale.



Un des comités ayant le plus d'impact sur la vie associative de l'organisme est celui des règlements généraux. On y propose une définition plus précise des objectifs de l'organisme, on y ajoute de nouvelles catégories de membres (affilié et corporatif) et des critères de suspension et d'expulsion des associations-membres. Après une consultation pan-québécoise, on adopte les nouveaux statuts et règlements de l'organisation lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mai 1996. Une politique d'affiliation et des critères d'adhésion permettent maintenant d'établir des règles sur lesquelles on peut s'appuyer, au moment d'admettre une nouvelle association.





Suite au succès de l'année précédente, à l'effet que le colloque de la Fédération se déplace de ville en ville, celui de cette année est organisé dans la région de Charlevoix sous le thème "Notre expertise ... on la partage". Ce rassemblement permet aux participants de connaître la diversité d'expertises des associations-membres tels des programmes spécifiques aux familles, les requêtes pour un examen psychiatrique, le répit-dépannage et la gestion participative dans une association.

Pour offrir de meilleurs services à ses membres, la Fédération se dote d'un centre de documentation qui comprend à la fois les documents disponibles au siège social et dans les associations. Des données sur les recherches, tant du domaine social que médical, y sont aussi répertoriées. De plus, devant les besoins manifestés par ses membres, la Fédération élabore un code d'éthique afin de supporter ses membres dans l'exercice de leur vie associative.

Au niveau politique, la Fédération est toujours aussi active. Mais, en plus de ses positions publiques, la FFAPAMM voit également à supporter ses membres, entre autres en leur offrant une formation sur les structures et les enjeux politiques (février 1996) et en les tenant régulièrement informés par le biais des Nouvelles de la Fédération et du Porte-parole, qui leur sont régulièrement expédiés.

En août 1996, la Fédération se joint à la coalition des Aînés du Québec et celle pour la survie des programmes sociaux, pour protester contre la nouvelle Loi sur l'assurance-médicaments, l'objectif de cette coalition étant la suspension immédiate de l'application de la loi et la gratuité des médicaments pour toutes les personnes vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistiques Canada), quel que soit l'âge ou la source de revenu.

Elle dépose également un mémoire sur le projet de Loi 130, concernant les tribunaux administratifs. Ce projet de loi détermine le rôle de la Commission des affaires sociales qui doit statuer sur la garde en établissement d'un individu en fonction de l'évaluation du risque de dangerosité. Les représentants de la FFAPAMM recommandent dans un but d'impartialité que la Commission des affaires sociales soit composée de trois personnes (un psychiatre, un notaire ou avocat et un travailleur social) choisis selon des critères prévus dans le projet de loi.

De plus, une recommandation à l'effet que le requérant puisse choisir son représentant (avocat, représentant des usagers, membre de la famille ou autre) est présentée. Enfin, il est clairement exposé que les critères d'analyse pour la levée d'une cure fermée, au-delà de la notion de dangerosité, doivent comporter de façon systématique l'évaluation du milieu familial de la personne concernée, l'objectif étant d'encourager le développement de mécanismes sociaux et juridiques aptes à assurer le meilleur équilibre entre la recherche d'autonomie de la personne atteinte, sa propre protection et celle de son entourage. Les familles demandent que le système judiciaire, lorsqu'il est appliqué à la maladie mentale, cesse de forcer les gens à prendre des positions adverses et mise plutôt sur la coopération nécessaire entre les différents partenaires impliqués, pour assurer le mieux-être des personnes aux prises avec la maladie mentale.





La Fédération ne fait pas qu'utiliser les canaux de communication mis à sa disposition par les structures politiques. Elle découvre également le pouvoir médiatique. Ainsi, en octobre 1996, elle exprime le point de vue de ses membres face aux impacts du virage ambulatoire sur le vécu quotidien des familles aux prises avec la maladie mentale d'un des leurs. Elle se fait encore plus virulente en décembre 1996, lors du dépôt du rapport du Vérificateur général qui affirme que l'opération "désinstitutionnalisation" s'est soldée par un échec.

La Fédération reconnaît la véracité de ces propos et indique que "ce sont les familles qui ont à combler les nids-de-poule créés par le manque de ressources communautaires destinées aux personnes atteintes de maladie mentale." Cette affirmation sera d'ailleurs reprise par un membre de la Commission parlementaire sur le projet de Loi 39 concernant la protection des personnes atteintes de maladie mentale, en février 1997. Preuve, s'il en faut, que les positions exprimées par la FFAPAMM trouvent un vaste écho.

La Fédération veut également informer une partie de la population souvent laissée pour compte, soit les jeunes.

En effet, une activité de sensibilisation dans les milieux scolaires voit le jour à l'automne 1996. Compte tenu du succès obtenu lors d'une première approche en 1995 et ce, avec des outils relativement sommaires, de nouveaux outils pédagogiques sont créés. L'objectif est de faire de la sensibilisation auprès des jeunes de niveau secondaire V et ce, à l'échelle provinciale. L'obtention d'une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux permet l'établissement d'un partenariat avec l'Université Laval, à Québec, afin de produire un devis d'évaluation pouvant servir à mesurer l'impact de notre action. Compte tenu de l'ampleur du projet, un délai de deux ans est prévu afin de réaliser l'étude évaluative et voir à l'amélioration des outils pédagogiques.

En ce qui a trait au financement, qu'on le veuille ou non, dans les organismes communautaires l'argent demeure une préoccupation constante et la FFAPAMM n'échappe pas à cette réalité. Afin de pouvoir progresser, la Fédération se tourne vers la recherche de collaborations avec le secteur privé. Nos efforts ne sont pas vains puisque c'est avec une réelle fierté que nous accueillons des réponses positives de VIA Rail Canada et Caractéra (imprimerie et infographie).

Enfin, le conseil d'administration se réunit six fois, y compris l'assemblée générale (mai 1996). Lors de ces rencontres, il est question des ordonnances de cour, des assurances responsabilités professionnelles pour les employés et administrateurs des associations, de l'intégration au programme SOC et de l'importance des comités.

À cet effet, compte tenu de l'importance des dossiers politiques et médiatiques, deux nouveaux comités s'ajoutent à la liste de ceux existant depuis 1995, soit le comité politique et celui des relations publiques.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

1996

22 février 1996 (Sainte-Foy)

Formation pour les membres du conseil d'administration sur les structures et les enjeux politiques.

22 et 23 février 1996* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- le document concernant l'accréditation et le financement des organismes en santé mentale;
- l'état de la situation en région concernant les ordonnances de cour pour un examen psychiatrique;
- les assurances responsabilités professionnelles pour les administrateurs et employés;
- le dépôt d'une première version (document de travail) du mémoire concernant la Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale.

3 avril 1996

Envoi d'une lettre au ministre de la Justice, M. Paul Bégin, décrivant les inquiétudes de la Fédération en regard au projet de Loi 130 sur la justice administrative, incluant le rôle de la Commission des affaires sociales et sa composition.

11 et 12 avril 1996* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- le dépôt du document relatif aux modifications apportées aux statuts et règlements de la FFAPAMM, incluant la politique d'affiliation et les critères d'adhésion, qui seront présentées lors de la prochaine assemblée générale;
- le scénario de la publicité télévisée pour la prochaine campagne de sensibilisation;
- le projet de Loi 130 sur la justice administrative.

25 avril 1996 (Québec)

Rencontre avec les représentants du ministère de la Justice concernant la projet de Loi 130 sur la justice administrative.





1 mai 1996

Envoi d'une lettre au ministre de la Justice, M. Paul Bégin, concernant la position et les recommandations de la Fédération concernant le projet de Loi 130.

30 mai 1996* (Charlevoix)

Assemblée générale annuelle

31 mai 1996 (Charlevoix)

Assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus:	- présidente:	Gisèle Tourangeau
	- vice-présidente:	Francine Parker
	- vice-présidente:	Monique Stevenson
	- secrétaire :	Francine Rousseau
	- trésorier :	Jacques Gagné

30 et 31 mai 1996 (Charlevoix)

4e colloque annuel de la Fédération ayant pour thème " Notre expertise ... on la partage".

Août 1996

Adhésion à la coalition des Aînés du Québec et celle pour la suivie des programmes sociaux, pour protester contre la nouvelle Loi sur l'assurance-médicaments.

22 août 1996

Envoi d'une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Jean Rochon, décrivant les inquiétudes de la Fédération face à la nouvelle Loi sur l'assurance-médicaments et l'urgence d'apporter des amendements à celle-ci.





5 et 6 septembre 1996 * (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- le projet de sensibilisation aux maladies mentales dans les commissions scolaires;
- la formation des divers comités (politique, relations publiques, finance, journal, éthique et règlements généraux et colloque annuel);
- le code d'éthique destiné aux associations membres;
- le bilan d'implantation de la Politique de santé mentale.

24 et 25 octobre 1996 (Laval)

Exposé de Gisèle Tourangeau, représentante de la Fédération, lors du colloque sur la désinstitutionnalisation organisé conjointement par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec et l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec.

28 et 29 novembre 1996* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur l'intégration des organismes en santé mentale dans le programme de soutien aux organismes communautaires (SOC), incluant le formulaire et la typologie des secteurs et le dépôt d'une version préliminaire du code d'éthique destiné aux associations-membres.

16 décembre 1996 (Montréal)

Rencontre des cinq regroupements provinciaux en santé mentale (ACSM, AQS, RRASMQ, AGIDD-SMQ, FFAPAMM) et de la coalition contre l'assurance-médicaments avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, concernant la Loi sur l'assurance-médicaments.

16 janvier 1996 (Montréal)

Rencontre entre les représentants de la Fédération et l'AGIDD-SMQ, afin d'échanger sur la réalité et les perceptions des organisations en présence et sur l'importance du partenariat.





***" La Fédération questionne publiquement ces coupures
et manifeste beaucoup d'inquiétude. "***

1997

(Janvier - mars)

Un des objectifs que se donne la Fédération est de maintenir son rythme de croisière. Deux dossiers importants captent son attention en cette fin d'année financière 1996-1997.



Le 14 janvier 1997, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Jean Rochon, annonce la fermeture de 3000 lits en psychiatrie, compressions effectuées sur une période de cinq ans.

La Fédération questionne publiquement ces coupures et manifeste beaucoup d'inquiétude. Quoique d'accord avec le principe de la désinstitutionnalisation, nous sommes sceptiques sur l'efficacité des mécanismes de transition :

- **Le ministère va-t-il s'assurer que les ressources soient implantées dans la communauté avant la sortie des usagers?**
- **Comment peut-on s'assurer de la collaboration de tous les acteurs?**
- **La famille va-t-elle se retrouver en otage avec un fardeau accru?**
- **La société est-elle suffisamment sensibilisée pour accueillir la clientèle?**
- **Que fait-on pour ceux qui sont déjà désinstitutionnalisés?**



Beaucoup de questions, peu de réponses. La Fédération entend suivre ce dossier de près.

Un des dossiers au coeur des préoccupations des familles et ce, depuis le tout début de la Fédération, est celui de la Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale. C'est en février 1997 que les représentants de l'organisme déposent leur mémoire à la Commission des affaires sociales. Les principales recommandations formulées par les représentants de la FFAPAMM concernant l'intérêt pour les familles de préserver les articles touchant la garde préventive et la garde provisoire et les pouvoirs accrus octroyés aux agents de la paix, si longtemps réclamés par les familles.





Par ailleurs, considérant que la notion de dangerosité, lorsqu'on l'applique à la maladie mentale, est souvent une notion diffuse, il est clairement exprimé que les familles désirent que cette notion soit préservée dans un sens large tout en précisant les critères de dangerosité, ces derniers devant guider l'évaluation et non pas la restreindre. Il est également souligné l'importance de privilégier l'expression "danger imminent" plutôt que "grave et immédiat".

Enfin, considérant qu'une personne en crise psychotique peut être momentanément inapte, il est exprimé par les représentants de l'organisme l'importance d'établir dans la loi, des caractéristiques permettant de conclure à l'inaptitude d'une personne à refuser un traitement. Enfin, compte tenu que la famille est souvent interpellée par l'usager à la fin de l'hospitalisation, il est recommandé d'inclure dans la loi, un libellé à l'effet d'informer les familles lorsque la garde en établissement prend fin.

De plus, toujours dans un souci de cohérence, le conseil d'administration de la FFAPAMM (février 1997) prend position sur l'accessibilité pour les personnes atteintes de maladie mentale aux meilleurs traitements possibles, incluant les médicaments. Cette décision reflète la position des associations-membres quant à la reconnaissance d'une approche pharmacologique comme faisant partie d'un traitement global de la maladie mentale, qui inclut le support psychosocial.





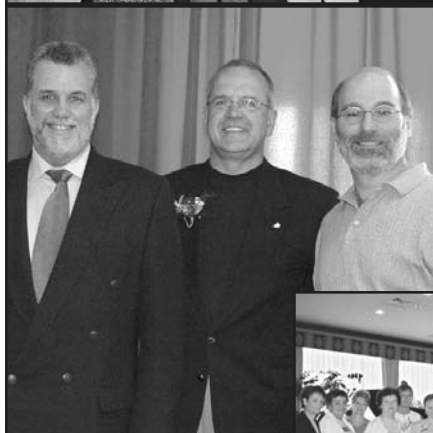
Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale 1997

13 et 14 février 1997* (Sainte-Foy)

Discussions portant sur :

- le cadre de financement des regroupements provinciaux;
- la position de la Fédération concernant la médication et l'accessibilité aux meilleurs traitements possibles sans discrimination pour les proches atteints de maladie mentale;
- le rapport du Vérificateur général stipulant l'échec de la mise en application de la Politique de santé mentale;
- la position de la Fédération concernant la transformation des services en santé mentale et l'annonce du ministre, M. Jean Rochon, de couper 3000 lits en psychiatrie;
- la présentation du mémoire à la Commission des affaires sociales, concernant la Loi sur la protection des personnes atteintes de maladie mentale, qui se fera le 18 février prochain;
- l'évaluation des organismes communautaires et le document attendu du comité ministériel sur l'évaluation indiquant les balises nationales.





Chapitre 3

Commentaires généraux sur la consolidation de l'organisme et quelques éléments d'histoire (1997- 2006)



" La FFAPAMM maintient son rythme de croisière. "

AVRIL 1997 - MARS 1998

Tel qu'espéré par ses associations-membres, la FFAPAMM maintient son rythme de croisière. Le comité politique est plus actif que jamais et nourrit les prises de position de l'organisme, lorsqu'on l'interpelle aux niveaux suivants:

- Orientations sur la transformation des services de santé mentale;
- Organisation des soins en santé mentale et accessibilité aux soins psychiatriques;
- Politique du médicament;
- Orientations sur les compétences en matière d'ouverture de régime de protection;
- Projet de ressource de sevrage;
- Projet de loi 404 - Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions administratives.

On procède également à l'adoption d'un document sur les orientations, la mission et les principes orienteurs de la FFAPAMM ... ainsi qu'à la révision des règlements généraux et à une étude sur la re-classification des membres.





**Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis
de la personne atteinte de maladie mentale**
AVRIL 1997 - MARS 1998

12 juin 1997

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- présidente : Gisèle Tourangeau - vice-présidente : Francine Parker - vice-présidente : Monique Stevenson - secrétaire : Pierre Boucher - trésorier : André Longtin
-------------------------	--

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- l'élaboration d'un document sur la philosophie et les orientations de la FFAPAMM;
- la révision des règlements généraux et l'étude sur la re-classification des membres;
- les orientations sur la transformation des services de santé mentale;
- l'organisation des soins en santé mentale et l'accessibilité aux soins psychiatriques;
- la politique du médicament;
- les orientations sur les compétences en matière d'ouverture de régime de protection;
- le projet de ressources de sevrage;
- la loi modifiant le Code civil du Québec en matière de recherche médicale;
- le projet de loi 404 modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

8 mai 1997

Colloque de l'Association canadienne pour la santé mentale.

2 juin 1997

Rencontre des regroupements provinciaux en santé mentale (AQS, RRASMQ, ASCM, AGIDD-SMQ, FFAPAMM).

15 et 16 janvier 1998

Rencontre nationale des tables en santé mentale.





" La FFAPAMM continue à défendre les intérêts des familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale auprès des instances décisionnelles. "

AVRIL 1998 - MARS 1999

La FFAPAMM continue à défendre les intérêts des familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale auprès des instances décisionnelles. Ainsi, elle se prononce sur les points suivants;

- Projet de loi 432 visant à modifier le Code civil du Québec en matière de recherche médicale;
- Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;
- Projet de loi 443 visant à modifier le Code de procédure civile en matière notariale;
- La Curatelle publique.



Une formation " Droits et recours en santé mentale " est offerte aux familles et aux intervenants oeuvrant dans les associations-membres. Soixante-quinze personnes provenant de 36 associations y assistent, pour un taux de participation de 80%.



Les résultats concluants de l'étude expérimentale du projet de sensibilisation en milieu scolaire " Les préjugés ... J'en connais pas ! " amènent la FFAPAMM à déposer une demande d'aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à Hydro-Québec. Les montants obtenus permettent l'embauche d'un agent de promotion, qui bonifie le matériel pédagogique. La seconde étape, échelonnée jusqu'en 2001, comprend la réalisation de matériel vidéo et l'implantation du projet dans toutes les régions administratives du Québec.



Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche collective où chaque région est représentée, la FFAPAMM interpelle et sollicite une rencontre avec la ministre d'État à la Santé et aux Services Sociaux, Mme Pauline Marois, afin de lui adresser deux demandes principales :





- Augmentation de 6,4 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire pour le soutien aux familles et aux amis de la personne atteinte de maladie mentale (montant établi suite au Portrait financier sommaire de la FFAPAMM et de ses groupes-membres);

- Obtention d'un siège au sein du groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale.

Enfin, la FFAPAMM participe à différentes recherches :

Le point de vue des familles face à la reconfiguration des services de santé mentale;

Portrait de famille;

Le logement et le travail comme déterminants sociaux de la santé pour les personnes usagères des services de santé mentale.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale AVRIL 1998 - MARS 1999

11 juin 1998

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- présidente :	Francine Parker
	- vice-présidente :	Gisèle Tourangeau
	- vice-président :	André Forest
	- secrétaire :	Pierre Boucher
	- trésorier :	Jacques Gagné

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- la formation destinée aux familles sur les droits et recours en santé mentale;
- le projet de loi 432 concernant des modifications au Code civil du Québec;
- la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;
- le projet de loi 443 concernant la modification du Code de procédure civile en matière notariale;
- la Curatelle publique;
- le plan d'action pour la transformation des services de santé mentale;
- le portrait financier de la Fédération et de ses groupes-membres;
- le projet de recherche portant sur le logement et le travail comme déterminants sociaux de la santé pour les personnes usagères des services de santé mentale.





" En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, la FFAPAMM produit un Guide pratique sur les droits en santé mentale. "

AVRIL 1999 - MARS 2000

Après son adoption à l'assemblée générale de juin 1999, le code d'éthique corrigé est diffusé à l'ensemble des groupes-membres de la FFAPAMM.

Par ailleurs, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, la FFAPAMM produit un Guide pratique sur les droits en santé mentale, tiré à 25 000 exemplaires en version française et à 5 000 en version anglaise. Il s'agit là d'une réponse très attendue aux questions des proches de personnes atteintes de maladie mentale.

Au plan politique, après des démarches suivies auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, la FFAPAMM obtient un siège au sein du Groupe d'appui à la transformation des services en santé mentale.

Elle participe également à la révision du Cadre de référence sur les services à domicile et à l'évaluation du Régime général d'assurance-médicaments.

Enfin, la FFAPAMM poursuit les pressions pour augmenter son financement, entre autres en supportant les démarches de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles.

Elle appuie également le comité aviseur de l'action communautaire autonome dans ses démarches de négociation avec le ministre de la Solidarité sociale, pour lui rappeler l'importance d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

Enfin, toujours à la recherche de collaborations avec le secteur privé, la FFAPAMM élabore et conçoit un plan de commandites pour y présenter la Fédération et ses membres en vue d'inciter d'éventuels collaborateurs à endosser notre cause. Encore une fois, nos démarches sont fructueuses car nous pouvons désormais compter sur la participation de DICOM Express à titre de messagerie officielle de la FFAPAMM et ce, pour les 5 prochaines années.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

AVRIL 1999 - MARS 2000

17 juin 1999

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président : Pierre Boucher - vice-présidente : Gisèle Tourangeau - vice-président : André Forest - secrétaire : Diane St-Amour - trésorier : Jacques Gagné
-------------------------	--

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- le plan d'action pour la transformation des services en santé mentale / Formation des ressources humaines;
- la composition du Groupe d'appui à la transformation des services en santé mentale;
- la révision du cadre de référence sur les services à domicile;
- l'évaluation du régime général d'assurance-médicaments;
- la politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire;
- l'étude détaillée des chartes des groupes-membres.

2 décembre 1999

Rencontre avec Mme Michèle Lamquin-Éthier, critique libérale en matière de santé et de services sociaux.





" Parmi les cibles prioritaires adoptées au Forum sur la santé mentale, le volet Soutien aux familles et aux proches est confirmé dans sa pertinence et son importance. "

AVRIL 2000 - MARS 2001



Comme les jeunes sont de plus en plus présents dans les groupes-membres et que le programme " Les préjugés ... J'connais pas! " est disponible dans les milieux scolaires, une formation de deux jours sur l'intervention auprès des adolescents est offerte par la FFAPAMM. Quarante-quatre personnes provenant de 26 groupes-membres y participent.

En partenariat avec Hélène Provencher, Ph. D., la FFAPAMM se charge de l'édition de l'adaptation française d'un ouvrage américain sur l'intervention auprès des familles qui ont un proche atteint de schizophrénie. Intitulé Vivre avec la schizophrénie : un recueil d'information et d'exercices destiné aux familles, il est distribué aux groupes-membres.



Au plan politique, la FFAPAMM tient une rencontre préparatoire à l'entretien privé que la ministre d'État à la Santé et aux Services Sociaux accorde à 16 personnes, représentant les proches de personne atteintes de maladie mentale, dans le cadre du Forum sur la santé mentale.

Elle rencontre aussi le Groupe d'appui à la transformation des services en santé mentale et participe à la rencontre de l'ensemble des partenaires avec la ministre.

Parmi les cibles prioritaires adoptées au Forum sur la santé mentale, le volet Soutien aux familles et aux proches est confirmé dans sa pertinence et son importance. D'ailleurs, en fin d'année financière, près de 500 000\$ de nouveaux argents récurrents sont distribués aux groupes-membres.





Par ailleurs, la FFAPAMM participe à différents travaux en lien avec :

- le Cadre de référence sur les services de soutien à domicile;
- la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;
- la Commission Clair / Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux;
- le Rapport du Vérificateur général sur la Politique de santé mentale, émis en 1996;
- le Plan d'action national du Mouvement communautaire;
- la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

Enfin, on peut souligner deux événements de la vie associative, soit :

- la re-classification des groupes-membres;
- une journée de réflexion des membres du conseil d'administration, en vue de bonifier son fonctionnement et de favoriser l'implication de ses membres.

En terminant, la Fédération se voit offrir un cadeau très particulier. Il s'agit d'une chanson ayant pour titre "*Contre vents et marées*". Cette œuvre nous est offerte par le jeune auteur-compositeur-interprète Sylvain Denfer. Touché par la maladie mentale d'un proche, celui-ci cède à la FFAPAMM sa part éditoriale de l'œuvre à titre de don.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale AVRIL 2000 - MARS 2001

15 juin 2000

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Pierre Boucher
	- vice-présidente :	Gisèle Tourangeau
	- vice-président :	André Forest
	- secrétaire :	Yvonne Leblanc
	- trésorier :	Jacques Gagné

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- le budget Landry 2000-2001;
- le Groupe d'appui / Consultation des regroupements provinciaux;
- le forum santé mentale;
- le cadre de référence sur les services de soutien à domicile;
- la Commission Clair / Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux;
- la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.



**" Le conseil d'administration statue et promeut
auprès des groupes-membres l'expression
ACTUALISER LE POTENTIEL DES FAMILLES ET DES PROCHES. "**

AVRIL 2001 - MARS 2002

Les résultats d'une importante recherche, réalisée en collaboration avec la FFAPAMM et ses groupes-membres et portant sur Le point de vue des familles face à la reconfiguration des services de santé mentale dans le contexte du soutien familial, sont déposés. L'équipe de chercheurs, composée d'Hélène Provencher, Michel Perreault, Mireille St-Onge et Sylvie Vandal, est arrivée à des résultats fort concluants. Entre autres :

- la détresse émotionnelle des familles est trois fois plus élevée que celle de la population générale;
- 55% des personnes atteintes demeurent dans leur famille;
- 86% des femmes sont au cœur du soutien;
- 62% des membres de l'entourage consacrent plus de 25 heures par semaine à leur proche;
- 40% accordent plus de 36 heures par semaine à la personne atteinte;
- 58% des nôtres ont des soucis financiers suite à des dépenses supplémentaires;
- 33% des familles n'ont eu aucun contact avec l'intervenant de leur proche au cours des 6 derniers mois;
- 71% des membres de l'entourage vivent des perturbations dans leur routine de vie;
- 86% se sentent tendus ou sous pression;
- 74% sont découragés ou déprimés.

Ces résultats sont diffusés aux groupes-membres, aux décideurs politiques et présentés aux membres de l'entourage, lors du colloque de juin 2001. Grâce à ce partenariat avec le milieu de la recherche, la FFAPAMM et ses groupes-membres détiennent aujourd'hui des données qui servent à défendre les intérêts de milliers de familles et de proches.





15e anniversaire de la FFAPAMM

Lors de son colloque annuel de juin 2001, à Québec, auquel assistent 243 personnes, la FFAPAMM souligne son quinzième anniversaire.

Elle profite de l'occasion pour rendre hommage à 15 membres-fondateurs. De plus, elle reconnaît l'apport de Madame May Gruman et de Monsieur Paul-Émile Poirier, à titre de pionniers de la mise en place des associations de familles au Québec, en créant le prix GRUMAN-POIRIER, qui sera remis chaque année pour saluer l'engagement d'une personne bénévole à l'intérieur de nos groupes-membres.

Par ailleurs, la FFAPAMM poursuit son implication politique aux niveaux suivants :

- Le Groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale;
- Les Réseaux locaux de services intégrés en santé mentale(RSI);
- Le Groupe de travail en développement des ressources humaines en santé mentale;
- Les services de soutien à domicile;
- La loi sur la gouverne du réseau de la Santé et des Services sociaux;
- La politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.

Au plan associatif, suite à une priorité établie à l'assemblée générale annuelle 2001, on doit souligner la refonte de notre site internet, au www.ffapamm.qc.ca.

La notion de partenariat avec les compagnies pharmaceutiques soulève également des discussions importantes auprès du conseil d'administration, qui débouchent sur une demi-journée de réflexion à ce sujet. La séance de travail porte fruits, puisqu'un projet-pilote permettant une ouverture envers les compagnies pharmaceutiques sera soumis à l'assemblée générale annuelle de juin 2002.

L'actualisation du potentiel des familles et des proches

Depuis quelques années, la FFAPAMM est en questionnement sur la façon de décrire l'objectif qui nous guide collectivement, une expression permettant de comprendre ce à quoi nous aspirons pour les familles et les proches.

Le conseil d'administration statue et promeut auprès des groupes-membres l'expression " Actualiser le potentiel des familles et des proches ".

Ce principe, tout comme la notion d'appropriation du pouvoir des personnes atteintes de maladie mentale, sera promu au niveau politique. Pour permettre aux familles et aux proches d'actualiser leur potentiel, il leur faut avoir accès à une gamme de services et ce, à travers tout le Québec.





Projet d'élaboration d'un cadre normatif destiné aux groupes-membres de la FFAPAMM

Février 2002

Après avoir analysé la situation politique sous plusieurs angles et afin de promouvoir l'expertise de ses groupes-membres, le conseil d'administration donne à la direction générale de la FFAPAMM le mandat de procéder à une démarche de consultation auprès de ses groupes-membres, afin de vérifier leur intérêt concernant l'élaboration d'un cadre normatif.

Le document Vers une harmonisation des services : Consultation sur l'élaboration d'un cadre normatif destiné aux groupes-membres de la FFAPAMM est envoyé à toutes les associations, afin de présenter le projet. Une résolution devant être entérinée par les conseils d'administration des groupes-membres et validant ou non la poursuite des travaux, accompagne le document.

Mars 2002

La consultation révèle que 83% des groupes-membres sont en faveur de la poursuite de la démarche. Ce dossier prendra beaucoup de place dans les années à venir ... et dans l'avenir de la FFAPAMM.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

AVRIL 2001 - MARS 2002

14 juin 2001

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président : Pierre Boucher - vice-présidente : Lucie Simard - vice-président : André Forest - secrétaire : Yvonne Leblanc - trésorière : Joyce Lawless
-------------------------	--

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- le Groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale;
- Les Réseaux locaux de services intégrés en santé mentale(RSI);
- le Groupe de travail en développement des ressources humaines en santé mentale;
- le débat de fond sur les approches en santé mentale;
- les services de soutien à domicile;
- les crédits d'impôt et la politique de l'aide sociale.

15 novembre 2001

Rencontre avec Pierre Michaud, sous-ministre-adjoint.





" La FFAPAMM maintient sa position favorable aux RSI, tout en encourageant ses groupes-membres à la prudence. "

AVRIL 2002 - MARS 2003

Le 27 juin 2002, M. Pierre Boucher, président du conseil d'administration, reçoit une lettre du ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, M. Roger Bertrand, accordant à la FFAPAMM une subvention récurrente de 200 606\$, à partir de l'année financière 2002-2003.

Cette annonce est le fruit de nombreuses années de travaux et de négociations, aux niveaux politique et administratif. Mais c'est surtout une reconnaissance financière, après sa reconnaissance politique, du rôle de la FFAPAMM dans le domaine de la santé mentale au Québec. L'organisme peut ainsi poursuivre son travail inlassable, mais avec des moyens financiers améliorés.

Ainsi, une formation sur les médias est offerte aux proches de personnes atteintes de maladie mentale qui acceptent de s'impliquer à la FFAPAMM au point de vue médiatique.

Une formation sur les Réseaux locaux de services intégrés en santé mentale (RSI) est également offerte aux groupes-membres : soixante-dix personnes provenant de 36 associations y participent.

Ce dossier est particulièrement complexe au plan politique, puisqu'il implique des réalités régionales très diverses. La FFAPAMM maintient sa position favorable aux RSI, tout en encourageant ses groupes-membres à la prudence. Elle est consciente des dangers inhérents à cette formule, entre autres le sous-financement, la surcharge de travail, le financement par programme, la reddition de comptes, etc. Mais les dangers reliés à l'absence des groupes-membres à ce niveau apparaissent encore plus grands.

Différentes consultations ont également lieu auprès des groupes-membres, entre autres sur la composition du conseil d'administration de la FFAPAMM, la campagne de sensibilisation 2002, l'assemblée générale annuelle et le colloque annuel 2002.





Groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale

Sous la responsabilité de la sous-ministre adjointe, ce groupe-conseil rattaché au ministère de la Santé et des Services sociaux débute son mandat en 1999 et met fin à ses travaux en mars 2003. Avec le soutien de la direction de la FFAPAMM, un représentant des membres de l'entourage s'y implique activement au cours de la dernière année. Cette représentation politique permet aux groupes-membres ainsi qu'aux familles et amis de faire plusieurs gains :

- La reconnaissance officielle des membres de l'entourage comme accompagnateurs ainsi que des besoins spécifiques rattachés à ce statut;
- La reconnaissance des membres de l'entourage comme partenaires impliqués dans l'organisation des services et ce, en raison de leur implication dans les organismes communautaires;
- L'obligation que le ministère produise des orientations pour l'établissement de principes de base des mesures de soutien aux membres de l'entourage. Le Groupe d'appui confie à la direction de la FFAPAMM la rédaction d'un document à ce sujet, en raison de son expertise et de celle de ses groupes-membres.

Projet d'élaboration d'un cadre normatif destiné aux groupes-membres de la FFAPAMM (suite)

Juin 2002

En assemblée générale, les membres adoptent comme priorité annuelle la mise en place des travaux reliés à l'élaboration d'un cadre normatif pour les groupes-membres de la FFAPAMM.

Septembre 2002

Le conseil d'administration de la FFAPAMM s'entend sur le déroulement des travaux à venir :

- recensement de l'inventaire des services offerts par les groupes-membres dans le cadre d'un projet de recherche dirigé par Hélène Provencher;
- préparation d'un document de travail à partir des résultats du projet de recherche;
- formation d'un comité de travail;
- préparation d'un questionnaire, d'un document de travail et d'une journée de réflexion.

Novembre 2002

Un document de travail est envoyé aux groupes-membres afin de vérifier leur intérêt sur les thèmes à retrouver dans le document. Une première ébauche du cadre normatif suit cette consultation.





**Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis
de la personne atteinte de maladie mentale**
AVRIL 2002 - MARS 2003

13 juin 2002

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président : Marc-André Bédard - vice-présidente : Lucie Simard - vice-présidente : Yvonne Leblanc - secrétaire : Jacques Gagné - trésorière : Joyce Lawless
-------------------------	--

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- la consultation concernant le profil des interventions offertes par les groupes-membres de la FFAPAMM;
- les outils d'intégration des compétences;
- le bilan du programme répit-dépannage;
- le comité avisier / MSSS, AGIDD-SMQ, RRASMQ, FFAPAMM;
- la politique de l'action communautaire;
- le SACA / Plan de mise en œuvre / Transfert de ministère;
- la révision de la Politique de gestion des ressources humaines de la FFAPAMM.

4 juillet 2002

Consultation du Comité santé mentale / Intersectorialité et travail.

25 octobre 2002

Représentation de Marc-André Bédard à l'Hôpital Douglas portant sur les familles et les problèmes de santé mentale / Le défi relié à l'intégration des aspects éthiques, cliniques et légaux.





*" Mme Nicole Thauvette et son fils Marc (de la région du Suroît)
acceptent généreusement de briser le mur du silence,
en s'affichant publiquement sur tout le matériel promotionnel. "*

AVRIL 2003 - MARS 2004

Projet d'élaboration d'un cadre normatif destiné aux associations-membres de la FFAPAMM (suite)

Avril 2003

Compilation des résultats de la consultation de novembre 2002. Taux de participation : 79,5%.

Mai 2003

Dépôt de la compilation des résultats aux membres du conseil d'administration. Les administrateurs décident par résolution de poursuivre le processus d'élaboration d'un cadre normatif en tenant compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation.

Juin 2003

Dépôt de la compilation des résultats aux membres à l'assemblée générale annuelle. Ceux-ci adoptent à la majorité que la FFAPAMM poursuive le processus de mise en place d'un cadre normatif pour ses groupes-membres, pour en arriver à un dépôt lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2004. Ils adoptent également comme priorité annuelle la tenue d'une journée d'étude en lien avec le projet d'élaboration du cadre normatif.

Octobre 2003

Mise en place des objectifs et sous-objectifs à atteindre lors de la journée d'étude de novembre et préparation de l'activité.





Novembre 2003

1. Consultation provinciale. À partir d'un document provisoire, les participants échangent sur la structure du document pour ensuite voter sur l'inclusion ou l'exclusion des différents chapitres et de leur contenu. 87% des participants votent pour que la FFAPAMM amorce la rédaction du cadre normatif et présente le document à l'assemblée générale annuelle de juin 2004;
2. Diffusion du compte-rendu de la rencontre provinciale.

Février - Mars 2004

Rédaction du cadre normatif et diffusion aux membres du conseil d'administration.

On se rend compte facilement que le projet d'élaboration d'un cadre normatif destiné aux groupes-membres prend beaucoup de place dans la vie associative de la FFAPAMM. D'autres dossiers retiennent cependant l'attention ...

Planification stratégique

En lien avec la priorité annuelle adoptée à l'assemblée générale annuelle de juin 2003, la FFAPAMM entreprend, dès septembre, un processus de planification stratégique, celle-ci ayant pour objectifs de (d') :

1. évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et, avec les administrateurs, trouver des solutions pour améliorer son fonctionnement;
2. rencontrer les groupes-membres afin de les consulter sur leur vision de la FFAPAMM;
3. analyser les environnements externe général, externe immédiat et interne, afin d'acquérir une compréhension des changements actuels et anticipés de leurs effets sur la Fédération;
4. élaborer la mission et les objectifs généraux, ainsi qu'un plan stratégique triennal.

Ces travaux permettent aux administrateurs de mettre en plan une vision globale qui est appuyée par cinq grandes orientations. Les résultats de la démarche se traduisent par le dépôt d'un plan d'action triennal qui sera soumis aux membres lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2004.





Portrait financier des groupes-membres de la FFAPAMM

Afin de s'assurer de réclamer un montant juste et équitable relativement à notre manque à gagner collectif, la FFAPAMM procède à une mise à jour de la situation financière des groupes-membres. Cette démarche, soutenue à 100 % par les associations, nous permet d'identifier un manque à gagner de 7,3 millions de dollars. Ce bilan est porté à l'attention du milieu politique.

Campagne de sensibilisation 2003 : " Mon fils a une maladie mentale, j'ai besoin d'aide "

Pour notre dixième campagne annuelle, nous pouvons compter sur une première : Mme Nicole Thauvette et son fils Marc (de la région du Suroît) acceptent généreusement de briser le mur du silence, en s'affichant publiquement sur tout le matériel promotionnel.

La grande disponibilité de Mme Thauvette, celle de son fils Marc ainsi que celles de Mme Brigitte Sylvain, de M. Gaétan Turmel et de M. Marc-André Bédard, permettent de présenter des témoignages percutants du vécu quotidien des personnes atteintes de maladie mentale et de leurs proches.

La contribution de ces personnes, associée à celle de nos groupes-membres, permettent à la campagne de sensibilisation d'atteindre son objectif : rejoindre les familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale qui sont dans le besoin. Continuons à les interpeller!

Consultation sur le programme " Les préjugés ... J'connais pas "

C'est en 1999 que la FFAPAMM plante son programme de sensibilisation dans les écoles secondaires privées et publiques du Québec. Après cinq ans, il est important de faire une mise à jour de la viabilité du programme.

331 écoles sont contactées, pour un taux de réponse de 64%. 39% de celles-ci connaissent notre programme et, de ce nombre, 72% l'appliquent en majorité à tous les ans. Les éducateurs utilisent en grande partie la vidéocassette et, à un taux moins élevé, les autres éléments du programme. Ceux-ci se disent toutefois très satisfaits de tous les outils pédagogiques.





Du côté des groupes-membres, un taux de réponse de 97% permet de révéler que 44% des répondants offrent le programme à environ 6 écoles par année, rejoignant environ 150 élèves par école. En ce qui a trait aux associations qui n'offrent pas le programme, la principale raison se veut le manque de ressources humaines et financières.

Dans l'ensemble, bien qu'il soit connu à moins grande échelle, le programme a toutefois réussi à rejoindre 13 000 jeunes jusqu'à maintenant, chiffre non négligeable, puisqu'il doit faire face au programme Solidaires pour la vie, de la Fondation québécoise des maladies mentales, qui s'est implanté dans les écoles à la même période.

Consultation sur le partenariat avec les compagnies pharmaceutiques

Un projet-pilote visant les ententes de partenariat entre la FFAPAMM et les compagnies pharmaceutiques est présenté à l'assemblée générale annuelle de juin 2002 et reconduit à celle de juin 2003. Depuis deux ans, la FFAPAMM profite d'une commandite de la compagnie JANSSEN-ORTHO, dont les montants sont affectés à notre campagne de sensibilisation.

Les membres du Comité sur l'éthique (issus du conseil d'administration) entreprennent de faire un bilan de ces deux années de partenariat, afin de déterminer si de telles collaborations doivent se poursuivre. Les résultats d'un sondage envoyé à tous les groupes-membres à ce sujet seront présentés à l'assemblée générale de juin 2004.

Dîners-causerie

Une nouveauté cette année, la FFAPAMM instaure des dîners-causerie à l'intention de ses administrateurs. Prise en charge par la direction, cette activité s'imbrique à l'agenda des conseils d'administration et vise l'échange, le partage des connaissances et l'approfondissement de la réflexion sur les enjeux politiques.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale AVRIL 2003 - MARS 2004

6 juin 2003

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président : Marc-André Bédard - vice-président : Michel Houle - vice-président : Jacques Gagné - secrétaire : Gisèle Forget-Bordron - trésorière : Joyce Lawless
-------------------------	--

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- le dépôt d'une proposition de partenariat entre la FFAPAMM et le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Santé mentale / Transfert de la direction de la Jeunesse, des Personnes toxicomanes et de la Santé mentale vers la direction des Affaires médicales et Universitaires;
- le projet de loi 25 portant sur les agences de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.





*" En santé mentale, le mouvement des familles et amis
est de plus en plus reconnu. "*

AVRIL 2004 - MARS 2005

Projet d'élaboration d'un cadre normatif destiné aux groupes-membres de la FFAPAMM (suite)

Avril 2004



1. Première révision du document par les membres du comité exécutif de la FFAPAMM;
2. Deuxième révision du document par les membres du conseil d'administration de la FFAPAMM. À partir des amendements adoptés, les administrateurs décident par résolution que le cadre normatif soit déposé à l'assemblée générale annuelle de juin 2004 et que les discussions en vue de son adoption aient lieu lors d'une assemblée générale spéciale convoquée à l'automne.

Juin 2004



Dépôt du document en assemblée générale et report des discussions en vue de son adoption lors d'une assemblée générale spéciale convoquée à l'automne.

Juillet 2004

Envoi aux groupes-membres réguliers du Cahier de propositions d'amendements afin que chaque association puisse, avant l'assemblée générale spéciale, proposer des amendements au cadre normatif.

Octobre 2004

Synthèse des propositions d'amendement.





Novembre 2004

1. Convocation à l'assemblée générale spéciale de décembre 2004;
2. Séance de travail du comité exécutif et du comité du cadre normatif de la FFAPAMM, en vue de faire une première analyse des propositions d'amendements.

Décembre 2004

Assemblée générale spéciale, à laquelle assistent 69 personnes, provenant de 38 associations-membres, pour un taux de participation de 90%. Cette représentation massive démontre hors de tout doute l'intérêt des associations à l'endroit de ce projet collectif. Deux journées de travail intensif mènent à l'adoption, à la majorité, du cadre normatif des associations-membres de la FFAPAMM.

Janvier - Mars 2005

1. Distribution de quatre cents exemplaires du Cadre normatif des associations-membres de la FFAPAMM aux administrateurs des groupes-membres réguliers et aux membres des équipes administrative et politique du MSSS;
2. Collecte des outils de travail présentement utilisés par les associations, dans le but de mettre en valeur et partager l'expertise des membres, en fonction des travaux préparatoires visant la certification des associations-membres;
3. Conclusion d'une entente avec la firme SHERPA, permettant aux associations, à leur volonté, de bénéficier de tarifs préférentiels pour les assurances responsabilité professionnelle et pour les administrateurs et dirigeants;
4. Requête d'augmentation de la subvention récurrente de la FFAPAMM auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux, en vue de la certification des associations-membres.

Modèle de protocole d'entente dans le cadre des Réseaux locaux de services intégrés en santé mentale (RSI)

Malgré des réalités régionales très diverses, les groupes-membres de la FFAPAMM sont pour la plupart impliqués dans l'élaboration de Réseaux locaux de services intégrés en santé mentale (RSI).

Pour les guider dans leurs négociations avec les Centres de santé et de services sociaux de leur territoire, mandatés pour mettre sur pied les RSI, la FFAPAMM propose à ses groupes-membres un modèle de protocole d'entente. Entre autres éléments, on souligne l'importance pour eux de proposer une gamme de services compatible avec le cadre normatif de la FFAPAMM, question de bien arrimer nos revendications politiques aux plans local, régional et national.





Ajout d'une enveloppe budgétaire récurrente de 750 000 \$ pour les mesures de soutien destinées aux membres de l'entourage

Lors du XII^e colloque de la FFAPAMM, en juin 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, annonce un ajout d'investissement visant à supporter les services de santé mentale dispensés spécifiquement par les groupes communautaires.

Cette nouvelle vient confirmer que les nombreuses revendications effectuées par la FFAPAMM n'ont pas été vaines. En effet, la moitié de cet investissement, soit 750 000 \$, est destinée aux mesures de soutien aux membres de l'entourage. Un message qui nous confirme que le ministre reconnaît les besoins particuliers des accompagnateurs et qu'il respecte et appuie les groupes-membres de la FFAPAMM.

Reconnaissant à nouveau la crédibilité de la FFAPAMM, le ministère l'interpelle, afin de proposer un mode de répartition de ces sommes pour l'ensemble des régions du Québec. Les principes qui guident ce mode de distribution sont reconnus par le Ministère et les sommes sont remises aux groupes-membres selon le scénario établi par la FFAPAMM.

En santé mentale, le mouvement des familles et amis est de plus en plus reconnu. À preuve, en 1997-1998, nous bénéficions d'un budget de base global de 1,9 million de dollars et en 2004-2005, nous en sommes à 4,2 millions. Il s'agit là d'une croissance du financement de base de 114% en l'espace de sept ans et ce, sans compter une injection de 1,5 million en mesures de répit-dépannage.

Le gouvernement du Québec investit actuellement 5,7 millions de dollars pour soutenir les membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladie mentale. Nous sommes sur la bonne voie et nous continuons à fournir des efforts afin que tous les groupes-membres soient, à court terme, consolidés. À ce niveau, les groupes manifestent leur appui à la FFAPAMM en participant au dépôt collectif de lettres visant à remercier le ministre de la Santé et des Services sociaux, document qui lui est remis en mains propres.

Rémy Girard : Dix ans d'implication comme porte-parole de la FFAPAMM

Le XII^e colloque de la FFAPAMM, en juin 2004, est également l'occasion de souligner les dix ans d'engagement de Monsieur Rémy Girard en tant que porte-parole de la FFAPAMM.

C'est avec beaucoup d'émotion que Monsieur Girard accueille cet hommage. Il profite de l'occasion pour dire toute l'admiration qu'il voue aux familles de personnes atteintes de maladie mentale et nous assurer de son intention de poursuivre son engagement à nos côtés.





Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale AVRIL 2004 - MARS 2005

11 juin 2004

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président : Marc-André Bédard - vice-président : Michel Houle - vice-président : André Forest - secrétaire : Manon Tremblay - trésorier : Gaétan Turmel
-------------------------	---

Durant l'année, les principaux points de discussion sont :

- l'investissement de 750 000\$ dans les mesures de soutien aux membres de l'entourage;
- le Plan d'action en santé mentale;
- l'implantation des Réseaux locaux de services intégrés en santé mentale(RSI) : proposition d'un protocole d'entente;
- les projets cliniques : proposition d'un guide pour une intervention participative;
- le Comité santé mentale / Évaluation des services;
- la mise en œuvre de la Loi 25 et le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire;
- le message d'intérêt public et le vidéo corporatif.





" Pour une première fois, le Ministère reconnaît et distingue clairement les besoins des membres de l'entourage qui accompagnent une personne atteinte de maladie mentale. "

AVRIL 2005 -MARS 2006

Plan d'action en santé mentale 2005-2010

C'est en juin 2005 que le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, procède au lancement du Plan d'action en santé mentale 2005-2010.



Dès le départ, la FFAPAMM exprime sa satisfaction à ce sujet. Pour une première fois, le Ministère reconnaît et distingue clairement les besoins des membres de l'entourage qui accompagnent une personne atteinte de maladie mentale.

Depuis longtemps, les familles réclament d'être considérées à titre de partenaire dans leur rôle d'accompagnateur et le Plan d'action encourage très fortement tous les intervenants à les prendre en considération. Sous cet angle, le document est explicite et nous sommes en mesure d'attendre que les familles et les proches soient dorénavant mieux écoutés, soutenus et informés lorsqu'ils accompagnent leur proche.



Par ailleurs, on y reconnaît l'expertise de la Fédération et de ses associations-membres.

Mais il faudra quelques pressions et démarches politiques de la FFAPAMM pour s'assurer de la présence d'un représentant des familles et des proches dans l'équipe de tournée d'information du Ministère sur ce plan d'action. C'est finalement M. Michel Houle, parent et administrateur à la FFAPAMM, qui joue ce rôle, en octobre et novembre 2005.





ANNA ET LA MER ... ou comment expliquer la maladie mentale aux enfants

Vivre avec une personne atteinte de maladie mentale présente d'énormes défis, d'autant plus lorsqu'on est enfant. Étonnamment, cependant, aucun livre en français à l'intention des enfants à ce sujet n'était disponible à ce jour.

C'est pourquoi la FFAPAMM s'associe avec mesdames Rebecca Heinisch, auteure et Claire Bellerive, illustratrice, pour éditer le livre ANNA ET LA MER. Au contact des personnages attachants du livre, les enfants apprennent, tout comme Anna, de nouvelles façons d'affronter leur situation.

La FFAPAMM participe à la promotion de ce livre, entre autres auprès de ses groupes-membres et lors de colloques en santé mentale.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale **AVRIL 2005 - MARS 2006**

10 juin 2005

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Marc-André Bédard
	- vice-président :	Jean-Yves Ducharme
	- vice-président :	André Forest
	- secrétaire :	Manon Tremblay
	- trésorier :	Gaétan Turmel

En 2005, pour notre douzième campagne annuelle, nous avons pu compter sur la précieuse collaboration de Mme Suzanne Gauthier et de M. Claude Côté (tous deux de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean), qui ont généreusement accepté de briser le mur du silence en s'affichant publiquement sur tout le matériel promotionnel et en assumant le rôle d'ambassadeur pour la durée de la campagne.





CHAPITRE 4
Commentaires généraux sur les arrimages et la
reconnaissance de l'organisme et quelques
éléments d'histoire
(2006-2011)



**" Un des grands défis de l'année...
s'assurer de mettre en place des conditions optimales pour
prendre une place prépondérante sur l'échiquier politique
et de se faire reconnaître. "**

AVRIL 2006 – MARS 2007

Notre vie associative

La FFAPAMM les consulte sur l'état d'avancement des travaux du plan d'action en santé mentale. Il y a également visite de certaines régions administratives par deux employées permanentes de la FFAPAMM. On peut aussi souligner une première collaboration avec la Fondation canadienne de la recherche en psychiatrie, qui permet la tenue d'une journée de formation.



Des lignes de conduite médiatiques sont également proposées aux membres, pour les soutenir dans leurs interventions. Ainsi, on rappelle l'importance de l'accessibilité des mesures de soutien aux familles dans tout le Québec, de maintenir un message visant la lutte aux préjugés, de mettre l'accent sur l'importance de rendre accessibles les services de santé mentale et de la mise en lumière des problèmes reliés à la dangerosité et à l'imminence du danger, dans les situations impliquant des gestes de violence ou la loi P-38.001.



La planification stratégique 2004-2007 se poursuit par la mise en place de comités ad hoc sur :

L'amélioration du fonctionnement du conseil d'administration (révision des règlements généraux et revue de toutes les résolutions prises en 2006-2007. Ce mode de fonctionnement est toujours utilisé actuellement);

L'accentuation de la recherche et de l'évaluation (combinaison des notions d'hébergement et de rétablissement, en vue d'en faire un sujet de recherche);



L'implantation du cadre normatif (formation des comités de certification, coût de la certification fixé à 200.00\$, cahiers techniques et outils connexes fournis aux associations). Une démarche d'une telle envergure crée des tensions organisationnelles prévisibles, mais tout de même difficiles à vivre.

Entre autres conséquences, la suspension d'une association a testé la démarche démocratique exigeante reliée à ce processus.





Se faire connaître et reconnaître;

Nous rapprocher et échanger nos compétences (cueillette d'information sur les activités, les outils de travail et les besoins de formation des associations).

Nos dossiers politiques

L'actualisation du plan d'action en santé mentale se poursuit et la FFAPAMM y est associée. Deux de ses représentants participent aux 1ères journées biannuelles en santé mentale en novembre 2006 et la directrice de la FFAPAMM fait partie du comité organisateur des 2es journées biannuelles, qui auront lieu en mai 2007. Par ailleurs, en juin 2006, une rencontre a lieu avec M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, pour lui rappeler l'importance d'impliquer les associations de familles dans les projets cliniques ET viser l'accessibilité des services aux familles de tout le Québec.

En septembre 2006, un conseiller politique de M. Couillard est rencontré, pour solliciter l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux à la mise en place de notre cadre normatif. Cet appui est confirmé par une lettre du directeur de la Direction de la santé mentale, en décembre 2006.

Il y a également une rencontre entre M. Couillard et M. Rémy Girard, porte-parole de la FFAPAMM, en octobre 2006, pour relayer certaines de nos préoccupations.

Nos partenariats

La sensibilisation demeure au cœur des préoccupations de la FFAPAMM.

Ainsi, elle tient pour la première fois un kiosque d'information au congrès provincial de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

Sur un autre plan, notre site Internet reçoit 64 815 visites de différents milieux ... et de différents pays!

Enfin, dans le cadre de ses états généraux, la COFAQ (Confédération des organismes familiaux du Québec) remet le prix HOMMAGE AUX FAMILLES à Michel Houle, président du conseil d'administration de la FFAPAMM. Ce prix souligne son implication sur le comité ministériel ayant parcouru le Québec pour présenter le plan d'action en santé mentale ... et son implication indéfectible à l'intérieur du mouvement des familles.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

AVRIL 2006 - Mars 2007

16 juin 2006

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Gaétan Turmel
	- vice-président :	André Forest
	- vice-président :	Michel Houle
	- secrétaire :	Manon Tremblay
	- trésorier :	Marc-André Bédard





" L'année 2007-2008 marque une période d'enracinement de notre fédération. "

AVRIL 2007 – MARS 2008

Notre vie associative

La vie associative de la FFAPAMM est de plus en plus active. Entre autres, la communication avec les membres s'intensifie. Il y a refonte complète de la mise en page des INFO-FLASH, les correspondances informelles sont plus présentes, la section extranet de notre site web est de plus en plus utilisée par les membres. À titre d'exemple, on y compte 3182 visites, d'une durée moyenne de 19 minutes, en 2007-2008.

Un aide-mémoire est maintenant acheminé aux membres du conseil d'administration avant chaque rencontre : opinions, commentaires et préoccupations régionales sont plus facilement relayées.

Une première formation aux administrateurs est offerte par Mme Anne Crocker, de l'Université McGill. Cela servira de rampe de lancement pour une réflexion sur la question de la dangerosité et des moyens de la prévenir.

Nos dossiers politiques

La FFAPAMM dépose au cabinet du ministre Philippe Couillard un document synthèse présentant l'opinion de ses membres sur l'avancement du Plan d'action en santé mentale 2005-2010. On y souligne entre autres des avancées, telles une meilleure reconnaissance des associations-membres et des références accrues de la part de différents partenaires.

Lors des 2e Journées biannuelles de mai 2007, il y a participation de deux représentants de la FFAPAMM, soit Maryse Guillemette et Gaétan Turmel, lors de panels et tenue d'un kiosque de la FFAPAMM.

La FFAPAMM participe également à une consultation sur l'axe de communication et les outils proposés dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et d'information produite par le Ministère de la santé et des services sociaux.

Il y a aussi production d'un texte sur la réalité des membres de l'entourage et les services qui leur sont offerts, sur le site internet du MSSS.





Les administrateurs de la FFAPAMM rencontrent des représentants du MSSS afin de leur faire part des difficultés rencontrées face à l'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui.

Enfin, M. Gaétan Turmel représente la FFAPAMM au sein d'un comité d'experts sur l'équipe de première ligne en santé mentale, mis sur pied par le MSSS.

Nos partenariats

Les relations avec les partenaires sectoriels prennent de l'importance.

La FFAPAMM accepte de s'associer à l'ARUC (Alliance de recherche universités – communautés / santé mentale et citoyenneté).

La directrice de la FFAPAMM siège sur le conseil d'administration de l'AQRP (Association québécoise pour la réadaptation psychosociale et participe à son comité scientifique).

La FFAPAMM tient également un kiosque au congrès annuel de l'AIUQ (Association des infirmiers et infirmières d'urgence du Québec) et au Salon équilibre santé forme / Québec.

Pour la première fois de son histoire, la FFAPAMM organise, en collaboration avec la FCRP (Fondation canadienne de la recherche en psychiatrie), une journée de formation destinée aux associations-membres mais également aux partenaires de tous les milieux. Cette activité pré-congrès, à laquelle 202 personnes participent, a lieu le 6 juin 2007, sous le thème Les jeunes d'aujourd'hui ... Nos adultes de demain!.

Enfin, une entente de partenariat est signée entre la FFAPAMM et l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis des malades psychiques) de France.

Qui sait, peut-être nos partenariats intersectoriels prendront-ils une forme internationale?

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale

AVRIL 2007 - MARS 2008

8 juin 2007

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Gaétan Turmel
	- vice-président :	André Forest
	- vice-président :	Michel Houle
	- secrétaire :	Manon Tremblay
	- trésorier :	Jean-Yves Ducharme

Dans le cadre de sa 14^e campagne de sensibilisation annuelle, M. Lord Morris accepte généreusement de briser le mur du silence en s'affichant publiquement sur tout le matériel promotionnel et en assumant le rôle d'ambassadeur pour la durée de la campagne.





" De plus en plus connue, mais surtout reconnue. "

AVRIL 2008 – MARS 2009

Notre vie associative

La vie associative de la FFAPAMM est certainement caractérisée par le processus de certification, qui assurera à la population québécoise l'établissement de normes communes relatives aux services et à l'administration. Sept associations-membres ont jusqu'à maintenant été certifiées. Et c'est parti!

Par ailleurs, après plusieurs années de stabilité au niveau de son image corporative, la FFAPAMM décide de donner un air de jeunesse à son image. Un nouveau logo est donc adopté, davantage ancré sur la réalité des familles d'aujourd'hui.

Faisant suite à l'offre de la FFAPAMM, 40 personnes provenant de 7 associations de la Montérégie participent à une activité de formation adaptée à leurs besoins.

De la formation et des dîners-causeries sont également offerts aux administrateurs, entre autres sur le thème La santé mentale au Québec : avec qui partageons-nous notre espace?

Nos dossiers politiques

Au plan politique, la FFAPAMM est plus que jamais consultée et reconnue pour son expertise relativement à la réalité des familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice, le Protecteur du citoyen, le Commissaire à la santé et au bien-être, le Curateur public, la Commission de la santé mentale, l'Association médicale canadienne et Service correctionnel du Canada sont parmi les instances qui font appel à la FFAPAMM pour obtenir son opinion sur certains dossiers spécifiques.





L'espace politique que nous occupons permet de nouveaux gains, puisque les balises du guichet d'accès en santé mentale repositionnent la référence vers les associations et l'importance des mesures de soutien aux familles.

Par ailleurs, lors du lancement de la campagne publicitaire du MSSS visant à contrer les préjugés sur la dépression, l'ambassadrice de la FFAPAMM ainsi qu'une utilisatrice de services ont l'opportunité de partager la tribune avec le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc. Il s'agit là d'un message politique important du gouvernement relativement à la considération accordée aux familles.

Nos partenariats

Les relations avec les partenaires sectoriels comprennent entre autres :

- a) Le programme « Partenariat pour l'amélioration du système de santé », dont une équipe de chercheurs interpelle la FFAPAMM pour évaluer le vécu des familles au sein des transformations du réseau de santé;
- b) Le projet de partenariat avec l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis des malades psychiques) de France, qui prend une forme concrète avec l'octroi d'un soutien financier du ministère des Relations internationales;
- c) De nouvelles collaborations avec l'AFPAD (Association de familles de personnes assassinées ou disparues) et la jeune Fédération québécoise des personnes vivant un trouble de santé mentale.

Enfin, dans le cadre de sa 15e campagne de sensibilisation annuelle, la FFAPAMM axe son message sur la demande d'aide d'individus ayant un frère ou une sœur atteint de maladie mentale. Mme Maryse Guillemette est particulièrement appréciée dans le rôle d'ambassadrice qu'elle accepte de jouer à cette occasion.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale AVRIL 2008- MARS 2009

13 juin 2008

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Michel Houle
	- vice-président :	André Forest
	- vice-présidente :	Gisèle Forget-Bordron
	- secrétaire :	Sylvie Trudel
	- trésorier :	Jean-Yves Turmel





" La Fédération ne serait pas ce qu'elle est si la cohérence et le sentiment d'appartenance n'étaient pas présents dans notre quotidien. "

AVRIL 2009 – MARS 2010

Notre vie associative

La FFAPAMM poursuit son processus de certification. Huit associations-membres déposent leur dossier en cours d'année, s'ajoutant aux sept jusqu'à maintenant certifiées. Nous tenons à remercier et à souligner le départ de M. Roland LeBlanc et le travail des bénévoles qui parcourent le Québec, à la rencontre de nos associations-membres.



Par ailleurs, grâce à la collaboration de Mme Francine Parker, ex-directrice de L'Apogée, la FFAPAMM prépare quatre feuillets à l'intention des familles et des intervenants, intitulés De la détresse émotionnelle à l'actualisation de son potentiel. Ils seront publiés en 2010.

Au printemps 2009, 4 représentants de la FFAPAMM rencontrent les 6 associations de la région de Montréal (28 personnes) afin d'échanger sur leurs attentes et insatisfactions envers la Fédération. Malgré cette rencontre, des doléances relatives notamment au processus de certification et à la cotisation annuelle amènent l'AQPAMM et l'APSM à remettre leur démission et à quitter la Fédération.



Par contre, on souligne l'adhésion du Regroupement des organismes de base en santé mentale de la région 04-17 comme membre corporatif de la FFAPAMM.

Une autre bonne nouvelle est la deuxième édition du Guide pratique pour les droits en santé mentale, à l'automne 2009. Le MSSS accorde également à la FFAPAMM et à ses associations-membres la responsabilité de sa diffusion, ce qui est fort apprécié.

Enfin, le programme de répit-dépannage offert par les associations-membres est l'objet de deux journées de réflexion et d'une démarche de consultation visant sa transformation. La majorité des associations-membres indiquent leur intérêt pour que la FFAPAMM entreprenne des démarches politiques pour que ce programme soit converti en mesures, faisant en sorte que les sommes allouées à cet effet puissent être fusionnées au budget de base des associations-membres. À suivre ...





Notre vie politique

La FFAPAMM participe entre autres à la Consultation sur l'implantation du plan d'action en santé mentale. Pour favoriser une participation optimale des familles, la FFAPAMM soumet une grille de consultation complémentaire au ministère de la Santé et des Services sociaux, qui l'accepte. À nouveau, la FFAPAMM prend très au sérieux son rôle de porte-parole des familles et s'assure que leur voix soit mieux entendue au Québec.

Elle maintient également sa participation au Comité d'experts du MSSS.

Le Curateur public/protection des personnes inaptes, la Commission de la santé mentale du Canada, l'Alliance des forces alternatives et communautaires en santé mentale et le Centre d'excellence sur le rétablissement et la citoyenneté, profitent également de l'expertise de la FFAPAMM sur certains dossiers spécifiques.

Nos partenariats

Les relations avec les partenaires sectoriels comprennent à nouveau:

- a) Le programme « Partenariat pour l'amélioration du système de santé », dont une équipe de chercheurs interpelle la FFAPAMM pour évaluer le vécu des familles au sein des transformations du réseau de santé;
- b) Le projet de partenariat avec l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis des malades psychiques) de France, qui prend une forme concrète avec la visite de représentants de la FFAPAMM chez nos cousins français en octobre 2009 et la visite de nos cousins français en novembre 2009. Ils ont alors la possibilité de connaître le mouvement québécois, visiter des associations-membres, rencontrer le ministre de la Santé et des Services sociaux et participer à nos journées de réflexion sur le programme de répit-dépannage;
- c) Des collaborations avec l'Association de familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), l'Association québécoise pour la réadaptation psychosociale (AQRP) et l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), qui témoignent de notre mobilisation sociale.

La 16^e campagne de sensibilisation annuelle de la FFAPAMM a pour thème *Votre collègue a une maladie mentale. Son comportement vous inquiète? Appelez-nous!*

Nous recrutons à cette occasion un nouveau porte-parole en la personne de M. Jean-Marc Chaput, conférencier québécois de renommée internationale et également père d'une jeune adulte atteinte de maladie mentale.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale **AVRIL 2009- MARS 2010**

12 juin 2009

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Michel Houle
	- vice-président :	André Forest
	- vice-présidente :	Gisèle Forget-Bordron
	- secrétaire :	Sylvie Trudel
	- trésorier :	Jean-Yves Turmel





*" C'est grâce à l'implication de centaines de personnes
que les associations-membres agissent à la fois comme le cœur
et les poumons de notre organisation. "*

AVRIL 2010 – MARS 2011

Notre vie associative

Après un séjour chez nos amis de l'ALPABEM à Laval, l'année précédente, c'est le retour de l'assemblée générale et du congrès annuel à Québec, en juin 2010. Malgré la présence de 279 personnes, on se demande s'il y a moyen de rendre le congrès accessible à un plus grand nombre de personnes. La plupart des associations-membres voient leurs ressources financières plafonner et on craint que leur participation à l'événement ne fléchisse.

Entre autres suivis au sondage de satisfaction des services aux membres, dont les résultats sont publiés en juin 2010, une formation sur L'intervention première psychose auprès des membres de l'entourage est offerte aux employés et au personnel de direction des associations-membres, en décembre 2010 et février 2011. 47 intervenants en provenance de 27 associations-membres y assistent.

Au fur et à mesure que le processus de certification se poursuit, la FFAPAMM se rend compte que planification et engagement seront requis pour que toutes les associations-membres soient certifiées à l'intérieur de l'échéancier prévu, soit l'assemblée générale annuelle de juin 2013.

Le président du conseil d'administration, M. Michel Houle, fait donc parvenir en janvier 2011 une lettre aux présidents des associations-membres, pour les encourager à initier le plus rapidement possible la démarche de certification.

Le programme de répit-dépannage offert par les associations-membres est l'objet de démarches politiques auprès du MSSS, pour qu'il soit converti en mesures, faisant en sorte que les sommes allouées à cet effet puissent être fusionnées au budget de base des associations-membres. À suivre ...





On doit également souligner la refonte du site internet et l'envoi « d'alertes quotidiennes » annonçant les nouvelles qui y sont publiées, nouveautés très appréciées par le personnel des associations-membres.

Enfin, les préparatifs pour souligner le 25e anniversaire de la FFAPAMM, entre autres lors du congrès de juin 2011, vont bon train ...

Nos dossiers politiques

Une Consultation nationale sur le Plan d'action en santé mentale a cours tout au long de l'année. Les associations-membres et la FFAPAMM y participent. Cette dernière, en novembre 2010, dépose au MSSS une série de 20 recommandations, portant entre autres sur le soutien à la participation des familles aux mécanismes de concertation et aux nuances reliées à la confidentialité.

Un autre important dossier auquel la FFAPAMM est associée est le rejet du projet de Convention de soutien financier 2011-2014 dans le cadre du financement en soutien à la mission globale des organismes communautaires oeuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux. La FFAPAMM a ainsi recommandé à ses associations-membres de se joindre à l'ensemble du mouvement communautaire québécois. À suivre.

La FFAPAMM, en partenariat avec l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD), a contacté et contactera le MSSS, concernant l'application de la loi P-38.001.

Des travaux sont également en cours avec le MSSS et l'Institut universitaire de santé mentale de Québec (en collaboration avec La Boussole et Le Cercle Polaire) pour élaborer un outil visant à informer les familles sur l'application du principe de confidentialité dans le cadre des consultations à l'urgence, de l'hospitalisation et des mesures de suivi dans la communauté. Dossier à suivre.

Enfin, la Coalition pour le développement du logement social en santé mentale de Québec, les Porte-voix du rétablissement, le Commissaire à la santé et au bien-être, l'Alliance de recherche universités-communautés en santé mentale, le Curateur public/Comité de protection des personnes inaptes ou protégées, profitent également de l'expertise de la FFAPAMM sur certains dossiers spécifiques.

Nos partenariats

Une particularité en ce domaine cette année. Après deux ans d'implication, la désaffiliation de la FFAPAMM de l'Alliance des forces communautaires et alternatives en santé mentale, entre autres suite à des prises de position publiques ne reflétant pas nos valeurs et croyances ... Force est de constater que ce retrait n'a pas fait grand bruit au Québec.





Par contre, le Projet de coopération France-Québec est plus vivant que jamais!

Après la visite de deux représentants de l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis des malades psychiatriques) en octobre 2010, c'est au tour de Michel Houle et Gisèle Forget-Bordron, respectivement président et vice-présidente de la FFAPAMM, de visiter nos cousins français, en mars 2011.

Une demande de financement est déposée au ministère des Relations internationales et si la réponse est positive, la prochaine étape de collaboration porterait sur l'élaboration d'une charte commune des droits des membres de l'entourage d'une personne atteinte de maladie mentale. À suivre ...

Enfin, la 17e campagne de sensibilisation annuelle de la FFAPAMM a pour thème Redonnez un sens. Visant l'augmentation des demandes d'aide auprès des associations-membres, on peut également lire sur les affiches : Pour composer avec la maladie mentale d'un proche, un réseau de 40 associations à travers le Québec.

Éléments d'histoire de la Fédération des familles et amis
de la personne atteinte de maladie mentale
AVRIL 2010- MARS 2011

12 juin 2010

Assemblée générale annuelle et assemblée spéciale du conseil d'administration

Officiers élus :	- président :	Michel Houle
	- vice-président :	Jean-Yves Turmel
	- vice-présidente :	Gisèle Forget-Bordron
	- secrétaire :	Sylvie Trudel
	- trésorier :	Jean-Yves Ducharme





EN GUISE DE CONCLUSION ...

En terminant, il est important de souligner que les employés de la FFAPAMM reçoivent quotidiennement des demandes de différents groupes-membres, les amenant à développer leur expertise ou à tout le moins, à s'entourer de conseillers-experts.

Au fil des ans, la petite équipe d'employés permanents s'enrichit ainsi de la présence de précieux collaborateurs bénévoles. Un avocat apporte son soutien juridique par rapport à certaines situations vécues à la FFAPAMM ou chez ses groupes-membres. Il en est de même au niveau de la gestion des ressources humaines, des procédures d'assemblée et de la vie démocratique ... mais également au niveau des relations internationales, de la pharmacologie, de la photographie (dans le cadre des campagnes de visibilité ou d'événements comme nos congrès annuels).

Les groupes-membres manifestent régulièrement leur satisfaction à cet égard, soulignant combien un tel support peut faire toute la différence au niveau de l'aide apportée aux proches de personnes atteintes de maladie mentale ... et pour dénouer certaines impasses au niveau de leur vie associative.

En ce qui a trait aux rassemblements annuels, après deux premiers congrès tenus à Québec, en novembre 1992 et novembre 1993 et une interruption en 1994, le congrès annuel de la FFAPAMM devient " itinérant ". En effet, de 1995 à 2000, il se promène à travers diverses régions du Québec ... puis il revient sagement au berceau, de 2001 à 2010 (à part une interruption en 2009).

Il peut être intéressant de revoir le thème, le lieu et le nombre de participants associés à chacun de ces congrès, de 1995 à 2010 ...

8 et 9 juin 1995

La mission d'une association

Saint-Georges-de Beauce

106 personnes

Nicole Bourque, bénévole de l'année

La Lanterne, Trois-Rivières





30-31 mai 1996

Notre expertise... on la partage
Charlevoix
Pierrette Fradette, bénévole de l'année
Association Le PAS, Victoriaville

12-13 juin 1997 :

La famille et la désins, Scène 2, prise 1
Trois-Rivières
106 participants
Johanne Edsell, bénévole de l'année
La lueur du phare de Lanaudière, Joliette

11-12 juin 1998 :

La famille partenaire : Mythe ou réalité?
Granby
122 participants
Paule Proteau-Dulac, bénévole de l'année
La Croisée, Thetford Mines

17-18 juin 1999 :

E=MC2 : Entraide= Mouvement de coopération et de compréhension
Valleyfield
130 participants
Alberte Cantin, bénévole de l'année
Le Contrevent, Lévis

15-16 juin 2000 :

Se ressourcer pour mieux aider
Chicoutimi
130 participants
Cécile Laniel, bénévole de l'année
L'Apogée, Gatineau

14-15 juin 2001 :

Les familles vous invitent à leur table
Québec
243 participants
Lucille Dugas, Prix Gruman-Poirier
La Lueur de l'espoir du Bas-St-Laurent, Rimouski





13-14 juin 2002 :

**Un pas de plus vers l'actualisation de son potentiel
Québec**

207 participants

Thérèse Poulin, Prix Gruman-Poirier

L'Accolade Châteauguay, Châteauguay

6-7 juin 2003 :

Vivre au quotidien et faire confiance à l'avenir

Québec

222 participants

Gaétan Turmel, Prix Gruman-Poirier

Le Sillon, St-Georges

11-12 juin 2004 :

Vivre nos passions pour mieux composer avec la vie

Québec

308 participants

Nicole Lépine, Prix Gruman-Poirier

APAME Centre du Québec, Drummondville

9-10-11 juin 2005 :

Pour aller plus loin!

Québec

319 participants

Roger Dubuc, Prix Gruman-Poirier

L'Accolade Châteauguay, Châteauguay

15-16-17 juin 2006:

Qui dit aider, dit s'outiller!

343 participants

Pierrette Dubois, Prix Gruman-Poirier

L'APSM, Saint-Laurent-Bordeaux-Cartierville

7-8-9 juin 2007:

Quand l'espoir renaît... rien d'impossible!

303 personnes

M. David Moscovitch, Prix Gruman-Poirier

AMI-Québec, Montréal





12-13-14 juin 2008

Maître d'oeuvre de son savoir, artisan de sa destinée!

303 personnes

Claude Dionne, Prix Gruman-Poirier

APAME Centre-du-Québec, Drummondville

10-11-12 juin 2010:

L'équilibre en tête

279 personnes

Francine Robillard, Gruman-Poirier

ALPABEM, Laval

On ne sait si le bon air frais de la capitale nationale est en cause, mais depuis que le congrès y est de retour, en 2001, le nombre de participants connaît une augmentation spectaculaire, pour représenter maintenant le triple de ce qu'il était en 1997.

Sans risque de se tromper, on peut affirmer que le congrès annuel de la FFAPAMM est devenu, au Québec, le rendez-vous par excellence des familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale et que c'est une tradition qui s'est installée chez plusieurs d'entre eux.

Et voilà. Vingt-cinq ans de vie associative résumés en quelques pages.

Faire ce périple pour moi seul aurait eu peu de sens. Son but était de partager avec vous ces moments d'histoire, de m'assurer que vous en sachiez davantage sur l'origine de la FFAPAMM, les événements qui l'ont façonnée, le rôle qu'elle s'est donnée au fil des ans.

En décembre 1985, sept associations participent à l'assemblée d'organisation de la Fédération. En mars 2011, elle compte trente-neuf associations-membres, qui rejoignent minimalement 20 000 personnes et répondent à plus de 60 000 demandes d'aide par année. De tels chiffres permettent de mesurer le chemin parcouru et témoignent du dynamisme de notre organisme.

En s'appuyant sur la force qui l'a maintenue en vie jusqu'ici, je crois que nous pouvons porter un regard résolu vers l'avenir et être convaincus que la FFAPAMM demeurera le porte-parole par excellence des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale et ce, à travers tout le Québec.

André Forest

Membre fondateur

Représentant régional

Estrie

